

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, Mme OCANA, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme ROBOT, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. LAVENKA M. BENECH, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE M. PERCHERON, conseiller municipal, par M. PERRINO M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PATRON Mme DAMEME, conseillère municipale, par M. MARCHAND
Excusé(s) non Représenté(s)	M. DEMAISON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme CANAPI

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 30.09.2025	

---0000000---

N° 2025.50

PROVINS PATRIMOINE MONDIAL
Approbation du Plan de Gestion UNESCO (2026-2036)

**La séance continuant,
Le Maire expose au Conseil :**

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20251008-DEL-2025-50-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

- Pour mémoire la commune a fait l'objet d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 13 décembre 2001 sous l'appellation « Provins ville de foires médiévales » en tant qu'unique témoin historique d'une cité marchande.
- Pour l'UNESCO, la gestion d'un bien est le « troisième pilier » de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E), avec les critères d'inscription et les conditions d'intégrité et d'authenticité. Cette gestion doit démontrer la capacité d'un Etat partie à préserver la vie du bien dont il a porté le dossier et, par là-même, prouve sa capacité à le transmettre aux générations futures.
- A ce titre, ce bien culturel a fait l'objet d'une déclaration rétrospective de Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) adoptée en 2019.
- Aussi bien vis-à-vis du Comité du patrimoine mondial que de la législation française, tout bien inscrit au patrimoine mondial doit posséder un plan de gestion. Cette mesure s'applique donc à tous les biens inscrits quelle que soit leur nature et la date de leur inscription conformément aux articles L. 612.1, alinéas 3 et 4 et Article R. 612.1 du Code du patrimoine.
- Par délibération en date du 23 octobre 2023, la commune a lancé la mise en place du Plan de Gestion et l'étude préalable destinée à sa réalisation. En juillet 2024, le cabinet GRAHAL CONSEIL a été désigné pour réaliser cette étude.
- Les divers comités de pilotage et travaux regroupant les élus provinois, les services en charge de la culture et du patrimoine et de l'urbanisme, l'Office de Tourisme, la Préfecture, la Direction régionale des Affaires Culturelles Ile-de-France, les correspondants DRAC, UNESCO, CRMH, le service régional de l'architecture, le cabinet GRAHAL CONSEIL et M. Jean-François ROBIN coordinateur PGU missionné par la Ville, menés pendant un an ont abouti à la présentation du Plan de Gestion « Provins Ville de Foire médiévale 2026-2036 » aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil Municipal et annexé à la présente délibération.
- En résumé, ce Plan de Gestion s'articule autour de 3 thématiques de gestion déclinées en 8 objectifs stratégiques à savoir :

Thématique 1 : protection, conservation, mise en valeur

1. Agir à l'échelle urbaine du bien
2. Donner de l'ampleur aux programmes de conservation-restauration du bien
3. Préserver l'écrin du bien au-delà de la zone tampon

Thématique 2 : connaissance, transmission, appropriation

4. Approfondir la connaissance du bien
5. Souligner la notion de foire au cœur de la VUE
6. Renforcer les liens entre le bien et ses communautés

Thématique 3 : rayonnement, développement, tourisme

7. Équilibrer les flux et pratiques du bien
8. Densifier la mise en réseau du bien

En conséquence, il appartient au conseil municipal d'approuver ce plan en vu de son arrêt par le Préfet de Région.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour") :

- ⇒ D'approuver le Plan de Gestion « Provins, Ville de foire médiévale 2026-2036 » tel qu'annexé à la présente délibération
- ⇒ De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région pour examen en commission régionale du patrimoine et de l'architecture et arrêt.
- ⇒ D'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération
- ⇒ D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,
Le Maire,**



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique TELEREOURS citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 10.10.25



O. LAVENKA

PLAN DE GESTION

Provins, ville de foire médiévale

2026-2036

SOMMAIRE

PRÉAMBULE p. 4

- Désignation du bien p. 5
- Localisation p. 5
- Délimitations p. 5
- Déclaration de valeur universelle exceptionnelle (VUE) p. 5

PRÉSENTATION DU BIEN ET DE SON SYSTÈME DE GESTION p. 8

DESCRIPTION & CONNAISSANCE	p. 9
- Notice historique	p. 9
- Attributs	p. 14
- Iconographie et bibliographie sélectives	p. 15
- Actualité et état de la recherche	p. 28
Enjeux	p. 29

ARCHITECTURE & URBANISME	p. 30
- Cadre réglementaire	p. 30
- Bilan des restaurations	p. 38
- Grands projets	p. 39
Enjeux	p. 41

APPROPRIATION & RAYONNEMENT	p. 42
- Positionnement sur le territoire	p. 42
- Accueil du public	p. 43
- Réseaux	p. 47
Enjeux	p. 49

PILOTAGE & COLLABORATIONS	p. 50
- Système de gestion	p.50
- Partenaires	p.50
Enjeux	p.52

PLAN D'ACTION SUR 10 ANS p. 53

- Principes et schéma directeurs p. 54
- Fiches-actions et orientations p. 57

PRÉAMBULE

DÉSIGNATION DU BIEN

Le bien « Provins, ville de foire médiévale » est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2001 (Décision 25 COM X.A du Comité du patrimoine mondial).

Ce bien culturel a fait l'objet d'une Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle, adoptée en 2019 (Décision 43 COM 8^e du Comité du patrimoine mondial).

LOCALISATION

Le bien est situé en région Île-de-France, dans le département de Seine-et-Marne, sur le territoire de la commune de Provins (code postal 77160).

Ses coordonnées géographiques sont : 48° 33' 35" N (latitude), 3° 17' 56" E (longitude).

DÉLIMITATIONS

D'une superficie de 108 hectares, le bien « Provins, ville de foire médiévale » correspond à l'ancienne cité médiévale fortifiée, scindée en ville haute côté plateau et ville basse côté vallée et dont les remparts, conservés en élévation ou sous forme de traces, constituent la limite. La majorité des parcelles relevées sur les feuilles AS, AP, AR, AO, AN, AH, AK du cadastre communal de Provins est concernée par l'inscription au patrimoine mondial.

Le bien est doté d'une zone tampon de 1 365 hectares s'étendant jusqu'aux limites communales de Provins.

DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)

Brève synthèse [retenue par le Comité du patrimoine mondial en 2019]

Située en Île-de-France dans le département de Seine-et-Marne, la ville fortifiée historique de Provins est un exemple exceptionnel et authentique de ville de foire médiévale de Champagne, région qui fut un important nœud d'échange et vit, avec l'essor des foires au XI^e siècle, le début du grand commerce international en Europe.

Les foires, activités ciblées sur les marchands et les négociants et revêtant un caractère international, exigeaient la protection des transports de marchandises à longue distance entre l'Europe et l'Orient, encourageant l'essor d'activités comme la banque et le change, ainsi que des activités productives (tannage, teinture, draperie). Le schéma urbain et les demeures médiévales qui subsistent à Provins représentent un exemple exceptionnel d'ensemble architectural bâti spécialement pour remplir ces fonctions. Cet ensemble comprend des maisons de marchands, des caves et des entrepôts voûtés, des espaces de plein air destinés aux échanges, mais aussi des ensembles religieux. La ville est également connue pour son système de défense bien préservé, qui a été construit pour la protection des foires.

Critère (ii) : *Au début du deuxième millénaire, Provins était l'une des villes du territoire des comtes de Champagne qui hébergèrent les grandes foires annuelles, reliant l'Europe du Nord au monde méditerranéen.*

Critère (iv) : Provins préserve dans une très grande mesure l'architecture et le tracé urbain caractéristiques de ces grandes villes de foire médiévales.

Intégrité

Si Provins a subi certaines destructions pendant la guerre de Cent Ans aux XIV^e et XV^e siècles, ainsi que lors de la Révolution française, celles-ci furent assez limitées. Le plan urbain de la ville médiévale est bien préservé, ainsi qu'une grande partie des bâtiments historiques, des canaux et du système de gestion de l'eau. Quelques 150 maisons historiques ont conservé leurs caveaux voûtés médiévaux, destinés au stockage des marchandises. Malgré les changements mineurs intervenus depuis le XVII^e siècle, la ville a préservé son intégrité et celle des lieux associés aux différentes fonctions des foires. La relation de la ville haute avec les plaines du plateau briard est elle aussi intacte. Les nouveaux édifices en ville basse respectent les volumes de l'ensemble, et s'intègrent bien aux bâtiments historiques.

Authenticité

Du fait de son déclin économique, mais aussi de la persistance de ses fonctions urbaines, la ville de foire médiévale de Provins demeure relativement intacte à ce jour. Les espaces libres, les caves, les édifices publics et religieux et les fortifications ont préservé le caractère médiéval du cadre des foires.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

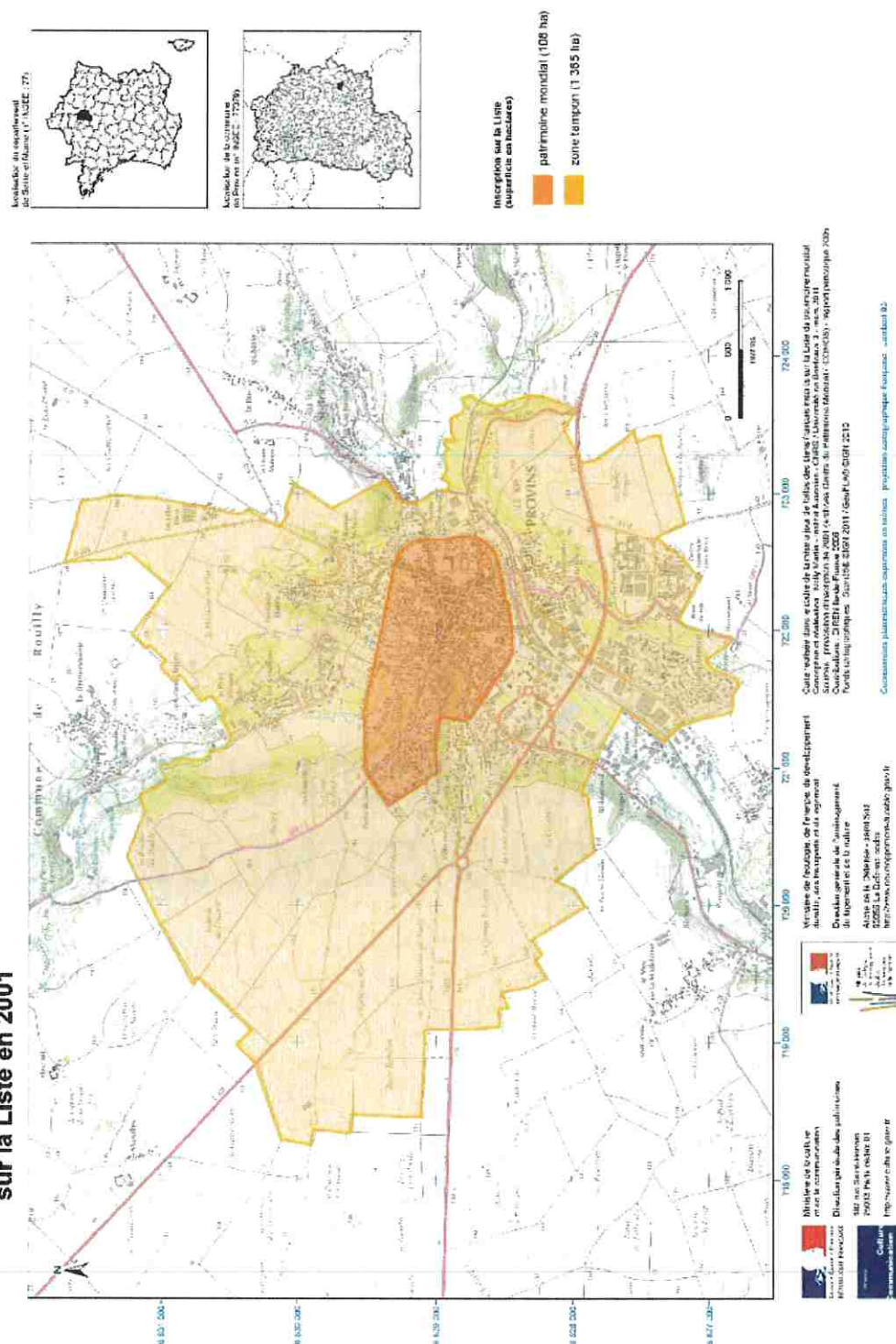
La ville de Provins est soumise à un ensemble de mesures de protection prises en application du Code du patrimoine et du Code de l'environnement, qui assurent une protection efficace du bien. Outre la protection de nombreux bâtiments au titre de la loi des monuments historiques et celle de terrains à l'extérieur des remparts au titre des sites classés, elle est inscrite dans un site patrimonial remarquable au sein duquel le développement est strictement contrôlé.

Les composantes du bien appartiennent à des autorités régionales et communales, à des particuliers et à des institutions. Le ministère de la Culture est responsable de la bonne mise en œuvre des différentes formes de protection légale. Les propriétaires particuliers sont responsables de la maintenance des biens protégés, tous les travaux étant placés sous la supervision d'un architecte des Bâtiments de France.

La ville met également en œuvre, en association avec d'autres partenaires institutionnels, une série de programmes axés sur les monuments ou des thèmes particuliers, tels que le tourisme culturel, le contrôle de l'affichage commercial et la régulation de l'accès des voitures.

La zone tampon, qui inclut une partie de la plaine de la Brie, complète cette protection en y ajoutant un caractère rural. Le règlement du site patrimonial remarquable qui s'applique sur ce secteur vise à empêcher tout déboisement et interdit les constructions de toute nature, à l'exception de certains équipements d'intérêt public faisant l'objet d'une liste limitative et d'une localisation précise. Toute modification de l'état des lieux est soumise à l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France. Le reste de la zone tampon est géré par le document d'urbanisme qui permet, d'une part d'identifier les éléments patrimoniaux à préserver et, d'autre part, de réglementer cette zone en fonction des enjeux identifiés. Le plan de gestion du bien est en cours de rédaction.

873rev - Provins, ville de foire médiévale : délimitation du bien et de sa zone tampon lors de son inscription sur la Liste en 2001



Carte du bien et de sa zone tampon extraite de l'Atlas des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.



PRÉSENTATION DU BIEN ET DE SON SYSTÈME DE GESTION

DESCRIPTION & CONNAISSANCE

NOTICE HISTORIQUE

L'époque médiévale, plus particulièrement le Moyen Age central (du milieu du XI^e au milieu du XIV^e siècle) correspondant à la pleine activité des foires de Champagne, est présentée comme l'âge d'or de Provins. Etayé par des analyses rigoureuses en paléographie, architecture, économie et nourri par un imaginaire puissant tendant vers le mythe fondateur, ce simple constat recèle une véritable complexité, à l'image du patrimoine des foires médiévales de Provins, évident et imposant mais protéiforme et pour une large part anonyme, à l'image aussi de l'identité urbaine qui s'y rattache et qui, près de 1000 ans plus tard, est toujours convoquée.

Provins du IX^e au XI^e siècle : une centralité double

Au sein du vaste plateau de la Brie, propice aux cultures céréalières et à l'élevage, le confluent de la Voulzie (qui se jette plus au Sud dans le Seine) et de son affluent le Durteint a creusé une vallée humide dominée par un éperon. C'est sur ce promontoire aux pentes escarpées qu'est constituée dès le IX^e siècle une petite agglomération comportant au minimum une église paroissiale (future collégiale Saint-Quiriac). Outre les traces qui subsistent dans le réseau viaire (rue Jean-Desmarets ou sentier du Rubis figurant une partie du tracé d'une première fortification), le caractère défensif de Provins est attesté par l'inscription « *Castris Pruvinis* » portée par un denier d'argent datant du IX^e siècle. La présence d'un atelier monétaire à Provins (attesté dès 804) dénote par ailleurs un certain rang parmi les localités de l'empire carolingien.

Cette topographie favorable se double d'une bonne desserte. Borné par deux anciennes voies romaines (celle de Meaux-Sens à l'Ouest et de Meaux-Troyes à l'Est), le territoire de Provins est traversé par deux chemins localement importants venant de Paris et Lagny (soit respectivement les rues Saint-Jean et de Jouy ainsi que leurs prolongements vers l'Ouest) qui se rejoignent devant le castrum, le contournent par le Nord et rallient Troyes à l'Est. Ce carrefour, alors situé hors les murs et qui deviendra la place du Châtel, est-il déjà utilisé en tant que champ de foires comme le suggèrent certains auteurs-spécialistes de Provins¹ ?

Il est en tout cas communément admis que le développement des foires à Provins est lié à celui du second noyau urbain situé en contrebas de l'éperon fortifié. Au X^e siècle, la vallée est occupée par des bois et des marais. Pour autant, elle n'est pas déserte puisque c'est près d'une chapelle dédiée à saint Médard, érigée au croisement de la route de Troyes descendant le plateau et d'un axe rejoignant au Nord la Ferté-Gaucher, que sont découvertes en 996 les reliques de saint Ayoul enfouies un siècle et demi plus tôt par des moines de la Nièvre fuyant les raids normands. L'événement suscite un pèlerinage si important que le sanctuaire est refondé et agrandi en 1048 à l'initiative de Thibaud I^{er} de Champagne.

Sur le parvis de Saint-Ayoul et dans ses abords progressivement assainis et construits à force de remblais, pèlerins et marchands se côtoient au milieu des étaux. Place de foire et de marché, le site forme une centralité économique en contrepoint de la cité administrative perchée sur le plateau, avec son chapitre canonial créé dans les années 1020 et sans doute déjà une résidence seigneuriale.

¹ Jean MESQUI, *La Fortification d'une ville au Moyen Age*, Paris, 1979, Fig. 283.

Provins entre les XII^e et XIV^e siècles : une place de foire occidentale

Cette physionomie bipolaire s'unifie à mesure que Provins assume un rôle majeur dans le développement de la Champagne. La ville se partage en effet à parité avec Troyes, la capitale en titre du comté, les quatre foires « chaudes » (au printemps et en été) et « froides » (à l'automne) qui, avec les deux foires hivernales de Lagny-sur-Marne puis de Bar-sur-Aube, font du territoire champenois un espace de marché perpétuel. Placées sous le patronage des comtes de Champagne qui les soutiennent mais surtout les règlementent (à l'instar d'Henri le Libéral fixant dans une charte de 1164 la temporalité et le périmètre de la foire chaude de Provins), ces foires se distinguent de toutes les autres par leur dimension internationale. S'y rendent ainsi des marchands venus du Nord (en particulier de la Flandre) et de la Méditerranée (notamment d'Italie) pour échanger leurs produits (tissus et peaux pour les premiers ; épices et soieries pour les seconds) sous la protection comtale qui leur garantit la sécurité à la fois de leurs trajets en Champagne et de leurs transactions durant les foires grâce à des conduits payants donnant droit à des indemnités en cas de litiges ou de dommages et la mise en place progressive d'une institution spécifique (les gardes de foires). Le rayonnement des foires champenoises est également lié au développement des industries locales. Transformant les produits des élevages qui se sont multipliés sur le plateau de la Brie, Provins devient une cité drapière, réputée dans toute l'Europe de l'Ouest pour la diversité et la qualité de ses étoffes de laine.

Ces activités économiques (commerce et industrie textile mais aussi dans une moindre mesure travail du cuir) modèlent en profondeur le territoire provinois. Si l'ancien castrum définit toujours un pôle de pouvoir que rappelle sa dénomination de Châtel avec, le long de la rue du Palais prolongeant la route de Lagny, une résidence comtale implantée au bord du plateau à l'Est, une tour orientée vers le plateau à l'Ouest (dite aujourd'hui tour César) et, entre les deux, l'enclos canonial de Saint-Quiriace, la ville haute est aussi un espace mercantile. Plus à l'Ouest, le « Vieux Marché » au carrefour des rues Saint-Jean et de Jouy, désormais compris dans les fortifications, accueille en effet la foire de Mai (avec moins de constance la foire secondaire de la Saint-Martin) qui précède celle de Saint-Ayoul se déroulant toujours en ville basse. Les périmètres de foires sont progressivement occupés par des bâtiments d'habitation et de stockage mis à disposition des marchands contre loyers. Par ailleurs, des galeries sont creusées pour extraire la pierre à bâtir et la terre à foulon, les cours d'eau sont aménagés et bordés de moulins, teintureries ou tanneries et d'étroits mais nombreux espaces servant à l'étirage des draps sont délimités (les « tiroirs »). C'est ainsi toute la ville qui se densifie et s'étend au XII^e siècle : vers le plateau avec la création de bourgs hors les murs ; sur le coteau entre éperon et vallée qui accueille notamment en 1174 l'Hôtel-Dieu transféré depuis les abords du prieuré Saint-Ayoul du fait de la pression foncière.

Attribut typique de villes médiévales, symbole de puissance d'une autorité administrative, preuve d'un dynamisme économique qu'il convient de protéger et d'encadrer, les remparts témoignent du statut, du fonctionnement et des ambitions d'une cité. Edifiée à partir de 1226-36 à l'instigation du comte Thibaud IV de Champagne, l'enceinte de Provins longue d'environ cinq kilomètres pour enclore une surface de 136 hectares, fossoyée, consolidée en pierre et parée durant deux siècles d'une vingtaine de tours aux plans variés et sophistiqués, est éloquente. Elle englobe en effet la majorité des grands édifices et équipements présents au XIII^e siècle ainsi qu'un territoire bien plus vaste que le secteur urbanisé traversé par la Grande-Rue et borné d'Ouest en Est par le Bourg-Neuf (désormais intramuros) au Châtel et par Saint-Ayoul dans le Val. Ainsi, des établissements conventuels comme l'abbaye Saint-Jacques à l'Ouest mais aussi des ouvrages et espaces productifs tels que le ru Lambert au Nord dérivant du Durteint ou les tiroirs à draps de la vallée sont contenus dans les murs de la ville afin de protéger les activités économiques et accompagner l'expansion urbaine reposant notamment sur des opérations de lotissement telle celle ayant lieu vers 1250 sur les anciens terrains du couvent des Cordeliers situés rue des Bonshommes (actuelle rue Aristide-Briand). L'implantation d'ordres mendiants

constitue d'ailleurs une preuve supplémentaire de la prospérité de Provins à cette période. L'ampleur de son périmètre fortifié ne suffit effectivement pas à contenir la totalité de son enveloppe bâtie qui comporte le faubourg de la Porte Saint-Jean sur le plateau à l'Ouest, celui de Saint-Brice le long du ruisseau des Auges à l'Est ou encore l'ensemble des Cordelières érigé en 1248 sur le coteau nord.

Renforcée par le conduit de Philippe-Auguste en 1209 qui étend la protection des comtes de Champagne durant les foires à l'ensemble du domaine royal, l'activité économique de Provins évolue par ailleurs significativement au cours du XIII^e siècle. Les opérations financières inhérentes à l'échange de marchandises de toute nature et provenance dans le cadre des foires de Champagne comme la contraction de crédits (de nombreuses reconnaissances de dettes sont actées auprès des gardes de foires) et la conversion des diverses monnaies en usage en Europe de l'Ouest (avec le denier de Provins qui s'impose en devise de référence) prennent effectivement alors le pas sur les opérations commerciales. On vient désormais à Provins davantage pour se procurer des espèces (avances, emprunts, changes) que des produits. Ces activités sont particulièrement investies par certaines communautés : les « Lombards » (terme qui désigne au Moyen Age de manière générique des marchands-banquiers italiens) et les Juifs qui participent depuis le XI^e siècle au rayonnement intellectuel du comté de Champagne et qui occupent à Provins à la fois le Châtel avec la « Juiverie » située au Nord de la Tour César et le Val, près du quartier des tanneries sur le Durteint.

Au XIV^e siècle, la concurrence des villes italiennes qui produisent leurs propres draps de laine renforce le caractère financier des foires de Champagne. Alors que le cours de l'argent (qui servait jusqu'alors d'étalon monétaire) est remplacé par celui de l'or, la place bancaire internationale qu'est devenue Provins subit lourdement et directement les pertes et faillites des nombreuses compagnies spécialisées dans le change et les espèces qui y tiennent un comptoir. Plus aucune banque italienne ne semble ainsi y opérer après les années 1350. L'espace économique de la Champagne est par ailleurs marginalisé à l'échelle européenne par le développement de routes commerciales maritimes alternatives et le rattachement du comté au domaine de la Couronne dont la politique fiscale défavorise le territoire champenois au bénéfice d'autres foires et cités comme Paris, qui représente désormais un marché convoité.

Durant la première moitié du siècle, l'infléchissement économique des foires à Provins (indéniable si l'on compare, par exemple, le montant des impôts levés durant la foire de Saint-Ayoul qui est divisé par dix entre le dernier quart du XIII^e siècle et le deuxième quart du XIV^e) n'entraîne pas celui de la cité qui reste un lieu du commerce régional et un site important de production textile. C'est le contexte géopolitique européen pour le moins troublé, cristallisé autour de la guerre de Cent Ans, qui précipite ensuite Provins dans une succession de malheurs affectant drastiquement sa population et par conséquent ses activités : épidémie de peste noire en 1348, grande famine conduisant à une insurrection populaire en 1349, destruction des faubourgs dépeuplés pour faciliter la défense de la ville face aux Anglais en 1358, siège endommageant notamment les remparts en 1378...

Provins depuis la fin du Moyen Age : un modèle de cité médiévale

Au XV^e siècle puis tout au long de l'époque moderne, des foires continuent de se tenir à Provins comme le montrent les ordonnances royales successives confirmant ce privilège. Celle de 1617 qui rappelle la durée et le nombre significatifs de ces événements montre d'ailleurs que malgré leur étiolement certain (baisse du volume d'affaires, perte de leur dimension internationale) ceux-ci demeurent des espaces commerciaux régionaux importants.

Le rétablissement en 1834 de quatre foires franches de deux jours chacune après plusieurs décennies de déclin (le rendez-vous fondateur de Saint-Ayoul n'aurait attiré en 1809 qu'une

vingtaine de forains) en dit toutefois long sur l'état de délitement des foires provinoises à l'époque contemporaine. Elles perdurent jusqu'en 2015, à la Saint-Martin, avec une sorte de « foire à tout » (denrées, textiles, objets divers et jeux forains).

Adaptée durant tout le Moyen Age à ses activités économiques, l'urbanisation de Provins stagne durant l'époque moderne. Ainsi, jusqu'au XIX^e siècle la ville n'évolue guère mais se recompose, essentiellement sur ses marges : les anciens tiroirs à draps en périphérie intramuros sont peu à peu reconvertis en jardins et espaces maraîchers ; hors les murs, quelques exploitations agricoles s'implantent tandis que le hameau de la Fontaine-Riante se constitue sur le coteau nord. A l'échelle du bâti, les variations sont également modérées. Très ponctuelles dans la ville haute dévolue aux activités rurales (ajout de la coupole de Saint-Quiriace à la suite de l'incendie de 1662, réhabilitation du palais comtal en établissement scolaire en 1670), elles sont plus systématiques et parfois radicales dans la ville basse qui reste une centralité commerciale dynamique avec les destructions de l'église Notre-Dame-du-Val ou encore d'une halle au bout de la Terrasse de Saint-Ayoul durant la Révolution française. Le seul aménagement d'envergure sous l'Ancien Régime (qui amorce d'ailleurs le démantèlement des remparts en ville basse) est la chaussée d'Aligre, construite et plantée durant la seconde moitié du XVII^e siècle sur l'emprise de la section nord de l'enceinte grâce à la générosité de l'abbé commendataire de Saint-Jacques pour tenter d'endiguer les importantes crues dont souffre régulièrement le Val (en 1622, 1637, à nouveau en 1757, 1784).

Cette grande stabilité du tissu urbain n'est pas le seul fait d'une conjoncture économique et démographique atone. Traversé durant des siècles par l'axe commercial de Paris à Troyes qui a structuré et relié ses deux noyaux urbains (avec au Châtel les rues Saint-Jean et de Jouy convergeant en rue du Palais puis en rue Saint-Thibault qui descend et se prolonge dans le Val avant de diverger en multiples diverticules au niveau de Saint-Ayoul), le centre-ville est contourné à partir du XVIII^e siècle par le Sud, d'abord partiellement avec la Grande Route de Paris évitant la ville haute puis totalement avec le prolongement au XX^e siècle de cette voie devenue la D619. C'est d'ailleurs aux abords de cette dernière, vers Poigny, ainsi que sur le coteau nord déjà en partie occupé et dont la desserte est améliorée par l'actuelle avenue Alain-Peyrefitte, que s'étend significativement Provins à partir des années 1950, en dehors de son ancienne muraille.

Au début du XIX^e siècle, entre démarche scientifique et élan romantique, les archéologues s'emparent de Provins. Son architecture et son organisation médiévales relativement préservées semblent en effet pouvoir révéler tout le Moyen Age, même ce qui a disparu à l'instar des vues de fortifications et d'édifices religieux en ruines (poterne Faneron, anciennes églises Saint-Thibault et Saint-Pierre, abbaye Saint-Jacques) mais aussi des reconstitutions historiques (scène de marché devant le portail de Saint-Ayoul) commandités par Alexandre du Sommerard en 1822. Dès lors, une double image de Provins se met en place. C'est, d'une part, l'archétype de la grande ville médiévale européenne avec ses lieux représentatifs de pouvoir et administratifs (palais, enclos canoniaux, hôtels de la monnaie et de ville, prévôté...), de culte (chrétien et juif), de production (édifices alimentés par l'eau des rivières mais aussi espaces domestiques liés à l'industrie textile, tiroirs à draps...), d'habitation (maisons en pierre et à pans de bois) et de commerce (halles, places et champs spécialisés, salles basses..) ainsi que ses équipements (hôpital, bains publics...), le tout enclos par des kilomètres de muraille ; Provins est un véritable objet d'étude (travaillé par Félix Bourquelot, la marquise de Maillé, Robert-Henri Bautier, Jean Mesqui, les membres de la société locale d'histoire et d'archéologie et bien d'autres) et patrimonial (comptant une cinquantaine d'édifices protégés au titre des monuments historiques et depuis 1961 une zone de protection transformée et complétée en au fil des années en Site Patrimonial Remarquable). D'autre part, c'est un décor, exceptionnel car authentique, propice à la création et aux loisirs (dès 1910 avec l'implantation du Théâtre Antique de Verdure sur les

remparts ou encore en 1950 avec les fêtes folkloriques et médiévales) ; Provins est une vaste scène à investir et à animer.

Lorsqu'un pan des remparts s'effondre en 1983, la municipalité de Provins s'emploie à faire converger ces deux images en une vision politique, économique, culturelle. Il s'agit de générer à partir du patrimoine les ressources nécessaires à sa conservation (convention pluriannuelle de restauration des monuments de la Ville avec l'État depuis 2004) comme au développement du territoire (communication et prestations touristiques de visites, spectacles, hébergement, restauration, événements qui attirent en 2023 1,2 millions de visiteurs par an). Ainsi, le classement de « Provins, ville de foire médiévale » sur la Liste du patrimoine mondial en 2001 légitime et amplifie cette vision. Il engage aussi à pérenniser à la fois une matérialité (la ville médiévale) et une histoire (les foires, l'Europe prospère et cosmopolite des XII-XIII^e siècles) qui s'avèrent l'une comme l'autre déterminantes de Provins.

Chronologie raisonnée du bien

1048 : fondation du prieuré Saint-Ayoul, lieu d'un pèlerinage qui aurait suscité le développement de la foire éponyme organisée sur le parvis

Vers 1065 : Thibaud III de Blois, notamment comte de Provins, devient comte de Champagne (Thibaud I^{er}) en s'arrogeant les terres meldoises et troyennes de son neveu

1125-1152 : constitution de la foire de Mai sous le règne de Thibaud II de Champagne selon la charte établie par son fil Henri I^{er} datée de 1164

À partir de 1226 : édification de la 3^e et plus grande enceinte de Provins

1284 : mariage de la fille et unique héritière d'Henri III de Champagne avec le futur roi Philippe IV qui amorce le rattachement du comté de Champagne au domaine de la Couronne (leur fils, le futur Louis X, devient ainsi roi de France et comte de Champagne en 1314)

1348 : peste noire qui aurait décimé la moitié de la population de Provins

1358 : destruction des faubourgs de Provins dans le contexte de la guerre de Cent Ans

1378 : siège de Provins alors contrôlé par le roi de Navarre allié des Anglais par le duc de Berry frère du roi de France Charles V qui endommage les remparts

1417 : occupation militaire de Provins par le duc de Bourgogne dans le contexte de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons

1432 : occupation de Provins par les Anglais qui fortifient le pourtour de la tour César (« pâté aux Anglais »)

1590 et 1592 : siège de la ville durant les guerres de Religion

1617 : confirmation par Louis XIII des trois foires de Provins (foires de Mai, saint Ayoul et saint Martin), qui durent chacune entre un mois et un mois et demi

Seconde moitié du XVII^e siècle : aménagement de l'actuel boulevard d'Aligre à l'emplacement de la partie nord de l'enceinte fossoyée ceignant la ville basse

Au XVIII^e siècle : création de la partie ouest de la future D619 contournant le centre-ville de Provins

1834 : rétablissement de 4 foires franches à Provins à l'initiative du maire Pierre-Louis Bourquelot (2 jours autour du 2 février, 2 jours autour du 24 juin, 2 jours autour du 11 septembre, 2 jours autour du 11 novembre) pour le commerce de chevaux, bestiaux, marchandises

1910 : inauguration du Théâtre Antique de Verduze ou Théâtre des Remparts

1949-1958 : organisation d'événements médiévaux (fêtes, foires...)

1960 : création d'un festival annuel d'art dramatique par le maire Léon Henry qui conduit à l'aménagement d'un nouveau théâtre près des remparts, devant la Tour aux Engins accueillant aujourd'hui les spectacles de fauconnerie « Les Aigles des Remparts »

1978 : Provins est labellisée « Ville d'art » par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites

1983 : affaissement d'une courtine des remparts

À partir de 1984 : fin du festival d'art dramatique et retour des événements annuels médiévaux (organisés depuis 2004 sous le nom de « Les Médiévales de Provins »)

1996 : inauguration du musée des Foires de Provins dans la Grange-aux-Dîmes / Forcadas

1997 : première tentative d'inscription de Provins sur la Liste du Patrimoine mondial

2000 : Provins est reconnue « Ville d'art et d'histoire » par le ministère de la Culture jusqu'à son renoncement au label en 2002

2001 : inscription de « Provins, ville de foire médiévale » sur la Liste du patrimoine mondial

2015 : dernière édition de l'ultime foire de Provins (celle de la Saint-Martin, réduite à la journée du 11 novembre)

ATTRIBUTS

Les *Orientations* devant guider la mise en œuvre de la *Convention du Patrimoine mondial* (version datée de 2023) décrivent ainsi les attributs d'un bien du patrimoine mondial qui « *sous-tendent la valeur universelle exceptionnelle potentielle et permettent la compréhension de cette valeur. [...] Les attributs peuvent prendre la forme de qualités physiques ou de tissu, mais peuvent aussi inclure des processus qui, associés à un bien, ont un impact sur les qualités physiques, tels que les processus naturels ou agricoles, les arrangements sociaux ou les pratiques culturelles qui ont modelé des paysages distincts.* » Ils expriment « *de manière véridique et crédible* » l'authenticité d'un bien et constituent « *d'importants indicateurs du caractère et de l'esprit du lieu* ».

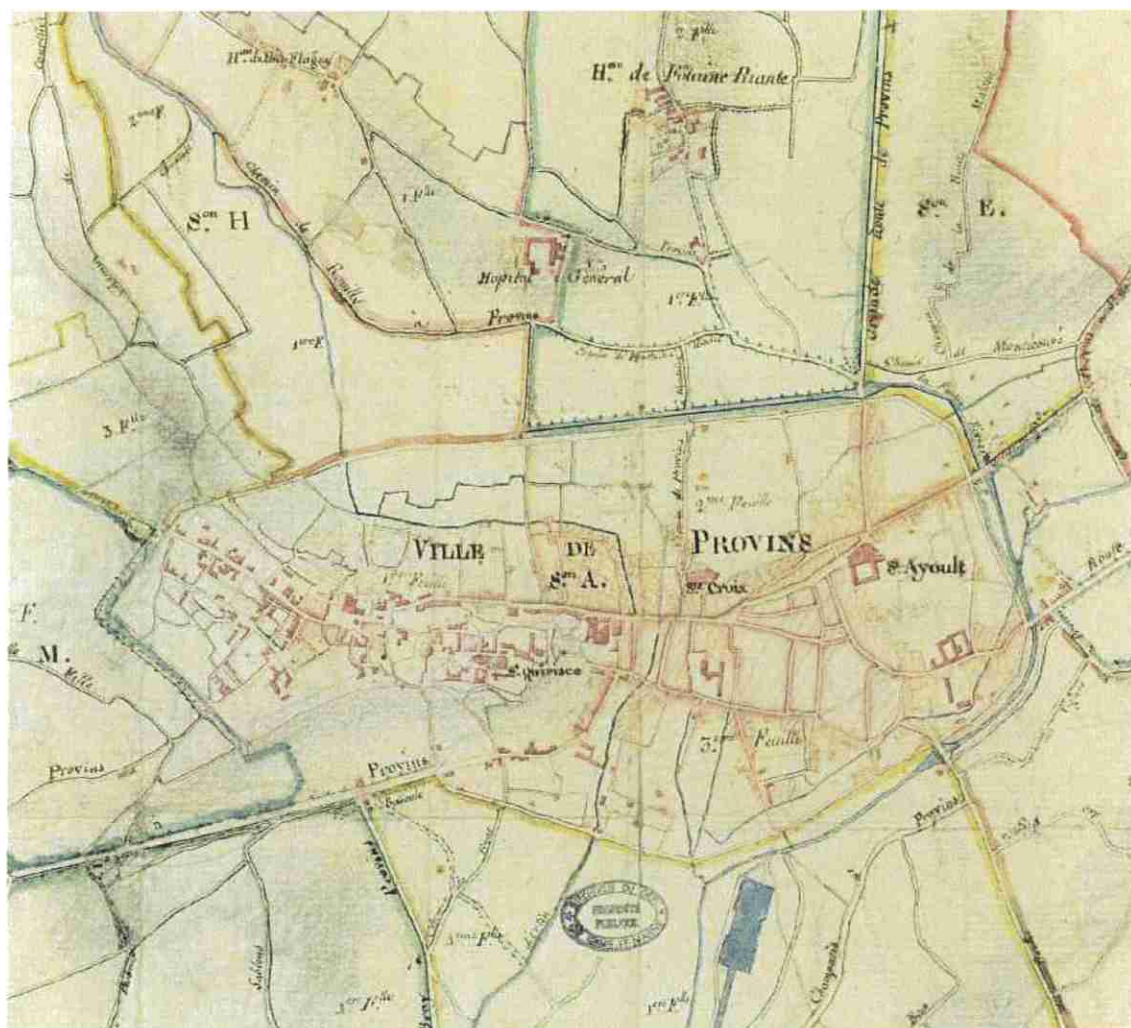
Le dossier de candidature au patrimoine mondial de « Provins, ville de foire médiévale » ne définit pas explicitement les attributs du bien mais il détaille particulièrement dans les parties de justification de l'inscription et de description du bien les éléments suivants :

- l'atmosphère et l'urbanisme médiévaux,
- le bâti en général,
- les monuments protégés (édifices civils, religieux et militaires),
- le processus d'assèchement des marais (ouvrages hydrauliques),
- les activités foraines et bancaires,
- l'industrie textile
- la rose de Provins.

Toutefois, le dernier *Rapport périodique* faisant état de la gestion du bien en 2023 a été l'occasion de recenser et identifier brièvement les attributs :

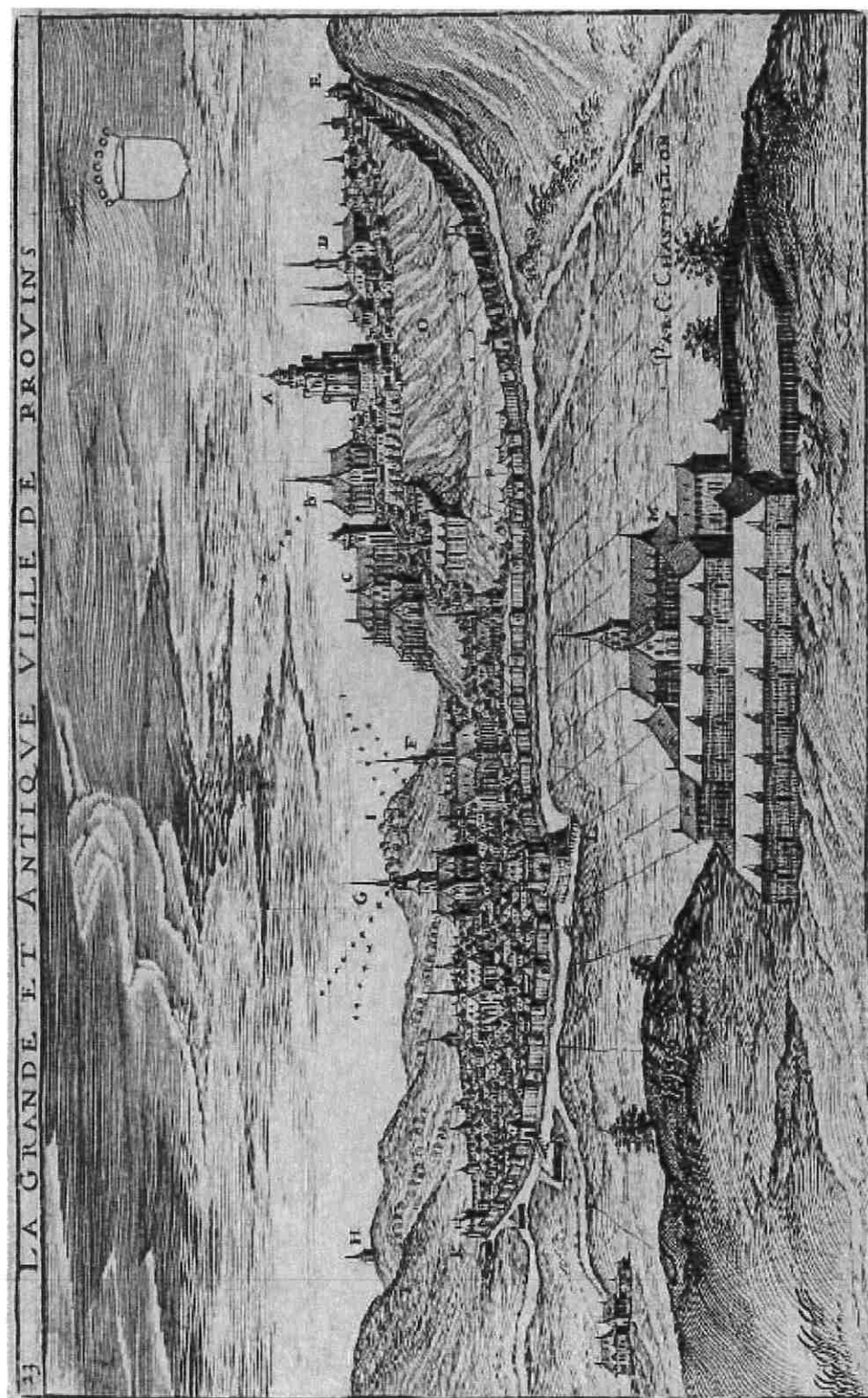
- 1- préservation de l'architecture et du tracé urbain de la ville fortifiée historique
- 2- sauvegarde des maisons de marchands, des caves et des entrepôts voûtés
- 3- préservation du système de défense de la ville (remparts)
- 4- préservation du patrimoine religieux
- 5- système de gestion de l'eau (réseau hydraulique).

Au regard de la nature et de l'histoire du bien, des composantes immatérielles comme la foire en tant qu'événement socio-économique festif et ritualisé ou la pratique de la fauconnerie, toutes deux héritées du Moyen Âge et inscrites au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (Convention de 2003), apparaissent comme des éléments de soutien aux attributs et à la VUE du bien.

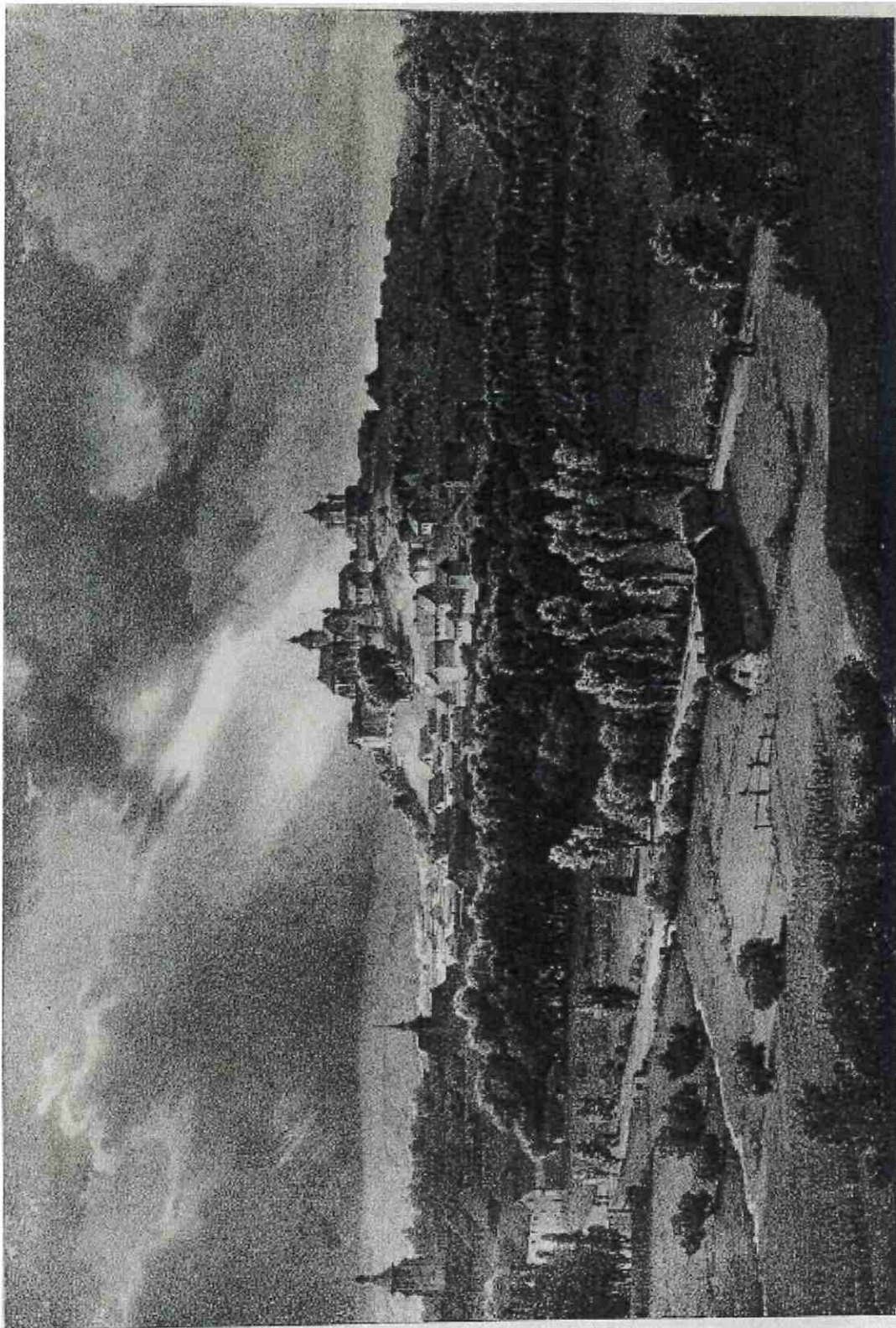


Cadastre général parcellaire « napoléonien », 1824-50, tableau d'assemblage, extrait - AD77

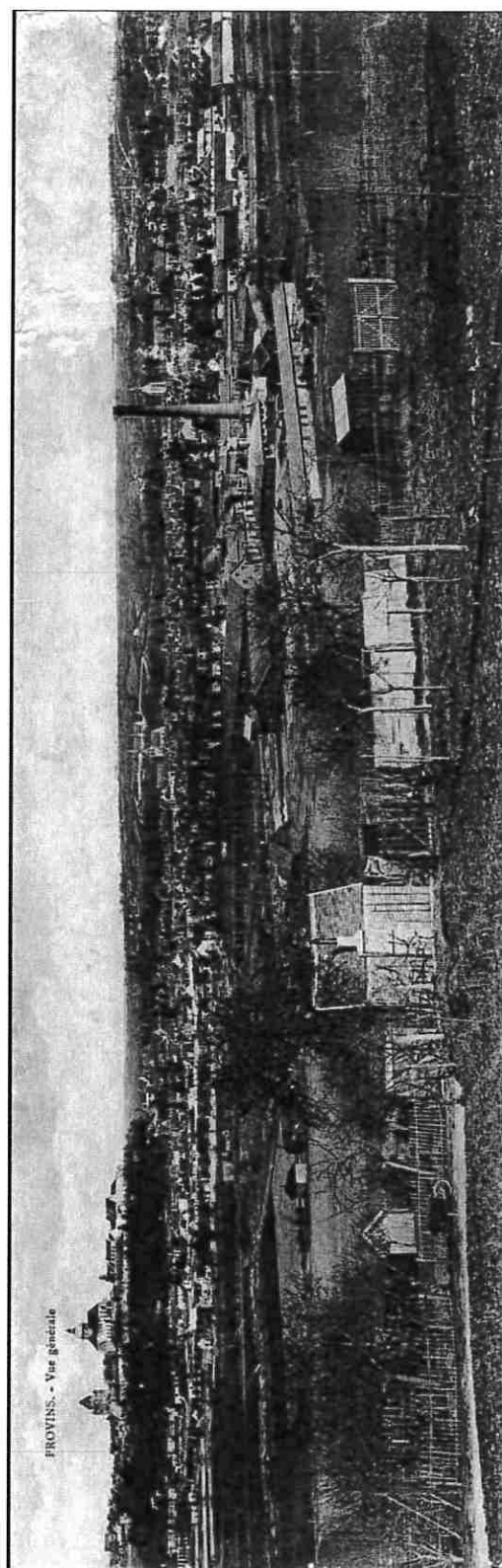
Vues générales



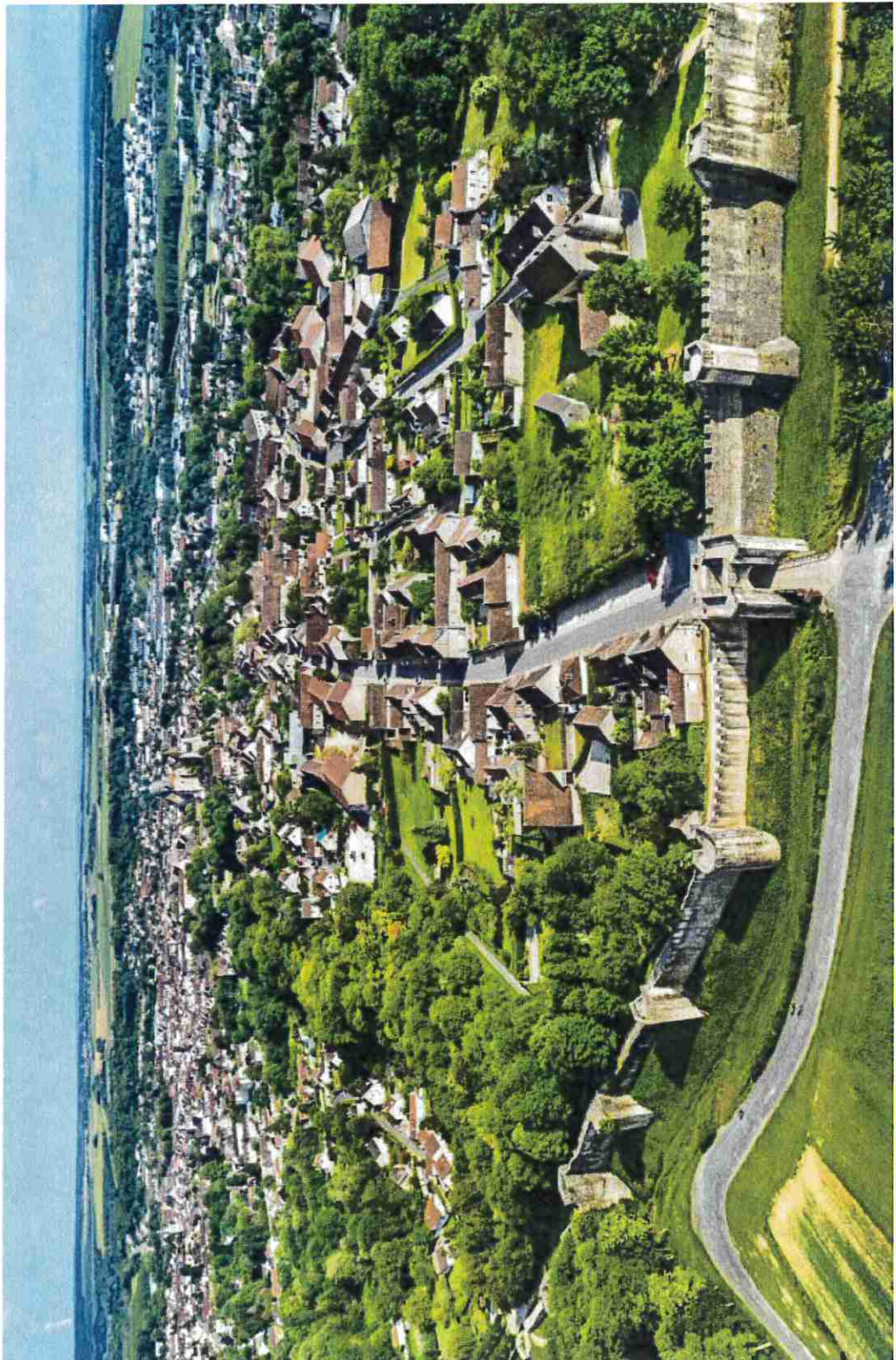
La Grande et antique ville de Provins (reproduction de planches topographiques de la ville de Provins au XVII^e siècle d'après Claude Chastillon) – AD77



Vue générale de Provins (tirée des Vues de Provins, dessinées et lithographiées, en 1822, par plusieurs artistes avec un texte par M. D. de Du Sommerard) - Gallica



Panorama des villes haute et basse, carte postale de la première moitié du XX^e siècle – AD77

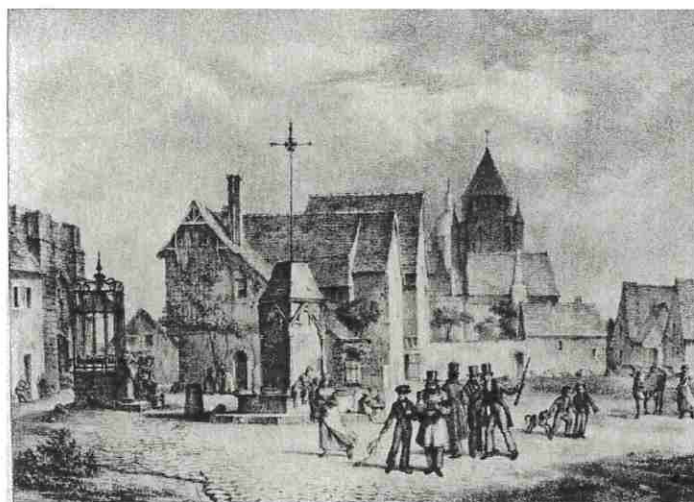


Vue aérienne de nos jours – Stock

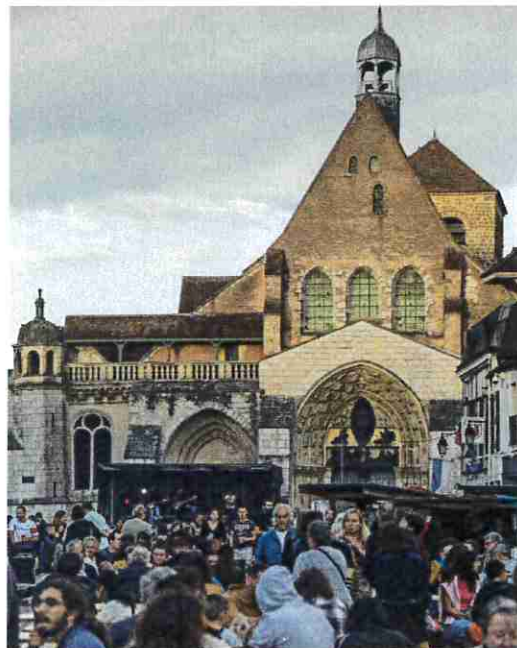
Détails



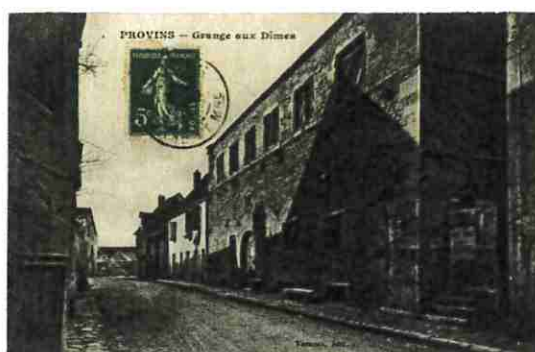
Vues des remparts : en haut, Du Sommerard, 1822 – au milieu, carte postale Delcampe, XX^e siècle
-en bas, Google Street View, de nos jours.



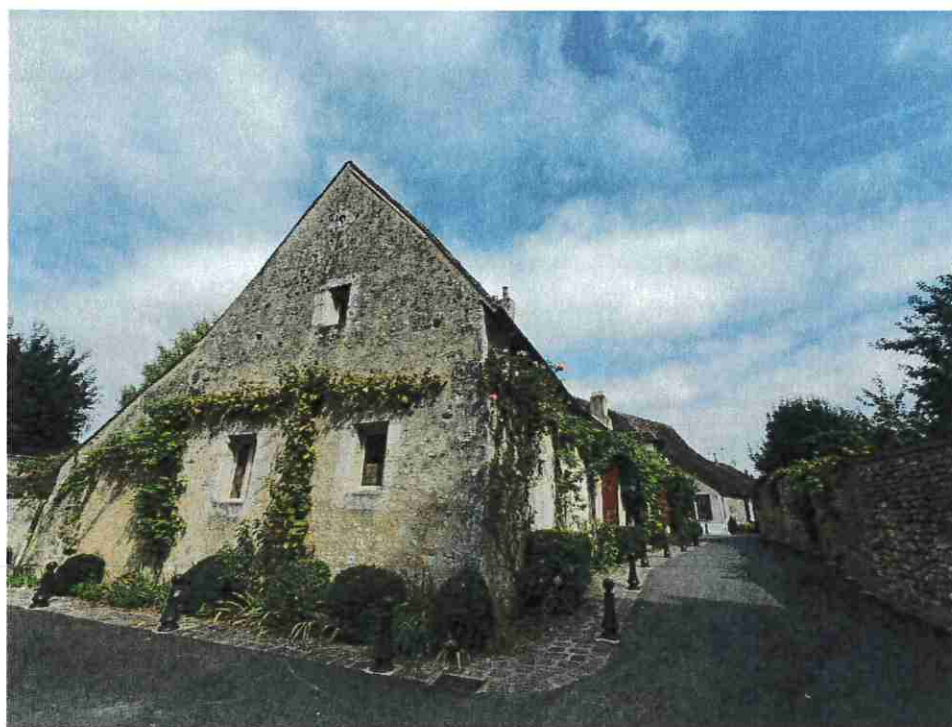
Vues de la place du Châtel : en haut, Du Sommerard, 1822 – au milieu, carte postale Delcampe, XX^e siècle
- en bas, photo Grahal Conseil, 2024.



Vues du parvis de Saint-Ayoud : en haut, Du Sommerard, 1822 – au milieu, carte postale Delcampe, XX^e siècle – en bas, photo Provins Tourisme, de nos jours.



Vues de la Maison Romane (gauche) et de la Grange aux Dîmes (droite) :
en haut, carte postale Cartorum, XX^e siècle - en bas, photo Grahil Conseil, 2024.



Vue du carrefour des rues Jean-Desmarets et Maufranc en ville haute © Grahil Conseil, 2024.



Vues de l'ancien Hôtel-Dieu et de la rue Saint-Thibault : à gauche, carte postale Cartorum, XX^e siècle
-à droite, Google Street View, de nos jours.



Vues de la rue du Val : à gauche, carte postale Delcampe, XX^e siècle -à droite, Google Street View, de nos jours.



Vues des bords de la Fausse Rivière : à gauche, carte postale Cartorum, XX^e siècle
-à droite, Google Street View, de nos jours.

Ouvrages

Robert-Henri BAUTIER, « Les principales étapes du développement des foires de Champagne », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 96, n 2, 1952, p. 314-326.

Félix BOURQUELOT, *Études sur les foires de Champagne, sur la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisait aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles* (2^e partie. Série Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres), Imprimerie impériale, 1865, 382 p.

Luc DUCHAMP, Thomas LACOMME, *Provins et les foires de Champagne, de l'origine à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial*, Provins, SHAAP, 2022 (coll. Documents et travaux, t. XXIII).

Jean MESQUI, *La Fortification d'une ville au Moyen Age*, Paris, 1979, 334 p.

Jean MESQUI, « Le Territoire de Provins du XII^e au XVI^e siècle » extrait de *Provins et sa région*, n° 141, 1987 (*Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*).

Jean MESQUI « Notes sur la topographie de Provins à l'époque des foires » extrait de *Provins et sa région*, n° 135, 1981 (*Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*).

Jean MESQUI, « Quelques aspects de l'expansion urbaine dans la ville basse de Provins aux XII^e et XIII^e siècles » extrait de *Provins et sa région*, n° 143, 1989 (*Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*).

Jean MESQUI, Marcel BELLOT et Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP, « Le Palais des comtes de Champagne à Provins (XII^e-XIII^e siècles) » extrait de *Bulletin monumental*, tome 151-II, 1993.

Michel VESSIÈRE, « Histoire de la collégiale Saint-Quiriace de Provins sous les comtes de Champagne de la maison de Blois (1019-1284) », extrait de *Annuaire de l'Ecole pratique des hautes études*, n° 67, 1958.

Documents et autres ressources

Bilans des interventions, DRAC d'Île-de-France.

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire de l'Office de Tourisme intercommunautaire, 2024.

Convention pluriannuelle pour la restauration du patrimoine protégé de la Ville de Provins, 2019.

Provins, une ville de foire médiévale, [dossier d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial], 2001.

IAU, « La Cité médiévale de Provins. Un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO », *Lieux culturels et valorisation du territoire*, tome 2, p. 53-65.

PICARD, *Provins* [monographie communale rédigée par l'instituteur], 1888.

L. RIVIÈRE, S. LETELLIER / DUTERTRE & ASSOCIÉ(E)S ; [Rapport de présentation de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Provins], 2016.

Site internet de Provins Tourisme (pour la programmation touristique, etc.).

Site internet de la Ville de Provins (pour la ceinture verte et autres projets).

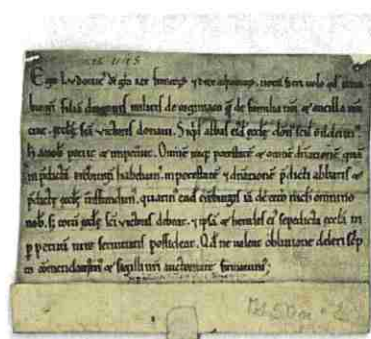
ACTUALITÉ ET ÉTAT DE LA RECHERCHE

Se rattachant au vaste sujet historique, économique, sociologique et politique des foires de Champagne, le bien « Provins, ville de foire médiévale » est l'objet d'un important travail de recherche dont l'exposition « Provins et les foires de Champagne. Des origines à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial » organisée en 2022 par le Service des patrimoines de la Ville de Provins et la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins (SHAAP) constitue à la fois une synthèse critique et un nouveau jalon. Le Centre de recherche sur le commerce international médiéval (CRECIM) fondé en 2014 contribue significativement à l'actualisation de cette connaissance notamment grâce aux journées d'études proposées depuis 2016.

Les attributs du bien restent toutefois des sujets d'étude à approfondir et préciser. Les hypothèses qui subsistent encore quant à la dénomination et surtout la destination de la Grange aux Dîmes ou Forcadas, qui est l'un des bâtiments emblématiques de Provins, en disent ainsi long sur la nécessité de consolider la connaissance des maisons de marchands et plus généralement du patrimoine ordinaire d'origine médiévale de la ville. Le traitement de l'urbanisme provinois, qui a donné lieu à des travaux remarquables depuis la monographie de Félix Bourquelot jusqu'aux articles de Jean Mesqui, est également révélateur. Son association récurrente avec les foires médiévales induit une approche très spécialisée qui, paradoxalement, suscite des zones d'ombre y compris sur des questions fondamentales relatives aux activités foraines comme leur émergence au sein des deux noyaux urbains originels ou les modalités précises du fonctionnement de la ville en temps de foire. L'archéologie préventive, en amont de la réalisation de projets urbains, pourrait sûrement déterminer des champs d'étude féconds.

Outre les centres de ressources habituels (Archives et Bibliothèque nationales, Archives départementales...), les chercheurs disposent des exceptionnels fonds anciens municipaux qui conservent des témoignages précieux (chartes, ordonnances, lettres, manuscrits, imprimés...) sur la ville, sa population, ses activités au Moyen Âge.

L'étude et la diffusion de ce patrimoine écrit est au cœur de la convention de partenariat qui lie depuis 2009 la Ville de Provins à l'Université Columbia de New York. Depuis 2018, ce partenariat permet de mettre particulièrement en lumière les manuscrits liturgiques médiévaux de la Bibliothèque municipale lors de séminaires faisant suite à des séjours d'études à Provins.



Séminaire Columbia University - Juin 2025

Séminaire Columbia University - Provins.

A la recherche d'Ermburge : aperçus d'une vie de femme en Champagne médiévale dans les chartes royales de Provins.

Communication sur le prochain Séminaire Columbia University organisé par le service Patrimoine de la Ville de Provins – extrait du site internet du Réseau des médiathèques du Provinois.

ENJEUX

Particulièrement vaste, **le bien « Provins, ville de foire médiévale » désigne** pourtant **une aire géographique** (l'ancienne ville close), **une temporalité** (le Moyen Age central) **et des pratiques** socio-économiques (les foires médiévales en Champagne) spécifiques, voire **complexes**, et révolues. **Leur identification précise et leur maîtrise scientifique s'avèrent donc déterminantes** pour protéger et transmettre toutes les valeurs reconnues et induites par l'inscription au Patrimoine mondial.

De prime abord, le bien ne paraît pas souffrir d'un déficit de connaissance. Il bénéficie même dans les domaines de l'histoire de Provins, de l'économie médiévale ou de la codicologie des travaux réguliers et actualisés d'associations (SHAAP, CRECIM) et du monde universitaire (partenariat avec Columbia).

Pourtant, des éléments de la connaissance du bien **restent à préciser** : les origines des foires à Provins, leur spatialisation au sein du tissu urbain ou encore la définition et les usages originels de certaines typologies du patrimoine ordinaire provinois (les maisons de commerçants, d'artisans, plus spécifiquement les salles basses). Au croisement de plusieurs disciplines, **ces axes de recherche constitueraient** d'abord des opportunités de créer **des passerelles scientifiques autour de Provins et de son histoire.** La diffusion de plus en plus élargie (aux acteurs de la gestion, aux habitants, aux différents publics du bien) de cette connaissance fondamentale mais aussi très pratique **servirait enfin le renouvellement de la perception du bien.**

ARCHITECTURE & URBANISME

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le patrimoine mondial

Depuis 2016, certaines dispositions inhérentes à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial (Convention de 1972) sont retranscrites dans le droit français. Ainsi, l'article L612-1 du code du patrimoine établit l'obligation pour l'État et les collectivités territoriales de retranscrire dans les divers documents d'urbanisme les zones tampon et les orientations des plans de gestion afin de préserver le bien et sa VUE.

S'ils ne génèrent pas d'obligations légales, la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel et les programmes ou recommandations comme celle de 2011 concernant le paysage urbain historique constituent des dispositifs à prendre en compte dans la gestion d'un bien tel que celui de « Provins, ville de foire médiévale » en ce qu'ils peuvent enrichir et ouvrir les réflexions sur la protection, la mise en valeur et la gouvernance des attributs et composantes immatériels ou urbains du bien.

Les monuments historiques (MH), leurs abords et la législation relative à l'archéologie

La commune de Provins compte 53 immeubles protégés au titre des monuments historiques sur son territoire, une concentration qui la place au premier rang dans le département de la Seine-et-Marne et au troisième en région Île-de-France. 51 de ces monuments sont situés au sein du bien ce qui souligne la cohérence de celui-ci. C'est le niveau de protection de l'inscription qui prédomine puisque l'on dénombre 14 monuments classés totalement ou partiellement : 12 dans le bien (Hôtel Vauluisant, Grange aux Dîmes, Tour César, églises Sainte-Croix et Saint-Quiriace, ancien palais des Comtes de Champagne, Maison romane, vestiges de l'église Notre-Dame-du-Val, remparts, ancien hôpital du Saint-Esprit, hôtel dit des Vieux Bains et ancien prieuré Saint-Ayoul) et 2 en zone tampon (ancien couvent des Cordelières et grande croix de la tombe de Mandon). Au sein du corpus provinois, l'architecture domestique est la plus représentée avec 36 occurrences dont 17 caves voûtées de maisons.

Les périmètres de protection d'un rayon de 500 mètres automatiquement générés autour des monuments historiques (servitude des abords) sont à Provins pour la plupart suspendus du fait du site patrimonial remarquable (SPR) qui les recouvre depuis 2017. Les 16 abords débordant du SPR ont toutefois été l'objet la même année d'une procédure de périmètre de protection modifié afin de les circonscrire au site patrimonial remarquable et ainsi aboutir à une gestion rationalisée des différents espaces protégés.

La protection au titre des monuments historiques engage l'État qui, via la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC IDF) et la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH), accompagne scientifiquement, techniquement et financièrement les travaux de restauration portant sur ces monuments (autorisations, prescriptions, subventions, suivi). Par exemple, la DRAC IDF – CRMH est (avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne -SDIS 77-), le principal interlocuteur des propriétaires-gestionnaires de monuments historiques pour la prévention et la gestion du risque incendie.

Le bien dans son ensemble constituant une zone de présomption de prescription archéologique, le Service Régional de l'Archéologie (SRA) de la DRAC IDF doit instruire les « opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique » (articles R523-1 et suivants du code du patrimoine).

IMMEUBLES DE PROVINS PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES			
Désignation	Nature et date de la protection	Localisation	Propriété
Ancienne abbaye Saint-Ayoul	Classement et inscription partiels – liste de 1862 et arrêtés des 14 avril 1909, 20 août 1913, 10 août 2005 et 29 mai 2006	Dans le bien – 1-3, cour des Bénédictins	Publique (commune)
Ancien château de la Reine Blanche	Inscription partielle – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – 2, rue de Savigny	Privée
Lycée Thibault de Champagne (ancien palais comtal)	Classement – arrêté du 25 mai 2011 annulant les précédents	Dans le bien – 3, rue du Collège	Publique (commune)
Eglise Saint-Quiriace	Classement - liste de 1840	Dans le bien – place Saint-Quiriace	Publique (commune)
Croix des Changes (socle)	Inscription – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – place du Châtel	Publique (commune)
Hôtel dit des Vieux Bains	Classement et inscription partiels – arrêtés du 23 décembre 1981	Dans le bien – 7, rue du Moulin-de-la-Ruelle	Privée
Vestiges de l'église Saint-Thibault	Inscription partielle – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – 2, place du Châtel	Privée
Eglise Sainte-Croix	Classement – arrêté du 15 janvier 1918 (sur la liste de 1862 jusqu'à déclassement en 1880)	Dans le bien – 12, rue Sainte-Croix	Publique (commune)
Ferme de la Madeleine	Inscription partielle – arrêté du 11 mai 1932	Dans le bien – à l'angle des rues de la Madeleine et du Vieux-Minage	Privée
Grange aux Dîmes	Classement – avis du 16 avril 1847	Dans le bien – 2, rue Saint-Jean	Publique (commune)

IMMEUBLES DE PROVINS PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES			
Désignation	Nature et date de la protection	Localisation	Propriété
Ancien grenier à sel	Inscription – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – 3, rue des Petits-Lions	Privée
Ancien hôpital du Saint-Esprit	Classement et inscription partiels – arrêtés du 6 avril 1937 et du 4 décembre 1968	Dans le bien – 36, rue de Jouy	Publique (commune)
Hostellerie de la Croix d'Or	Inscription partielle – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – 1, rue des Capucins	Privée
Ancien hôtel des Brébans	Inscription partielle – arrêté du 3 juin 1932	Dans le bien – 3, rue du Palais	Privée
Hôtel de la Coquille	Inscription partielle – arrêté du 11 mai 1932	Dans le bien – place du Châtel	Privée
Hôtel de la Croix-Blanche	Inscription partielle – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – 2, rue des Capucins	Privée
Hôtel-Dieu	Inscription partielle – arrêté du 2 août 1932	Dans le bien – 3, rue Saint-Thibault	Publique (Centre hospitalier Léon Binet)
Hôtel des Trois Singes	Inscription – arrêté du 11 juillet 1986	Dans le bien – 17, rue Saint-Thibault	Privée
Hôtel Vauluisant	Classement – arrêté du 6 mars 1918	Dans le bien – 8, rue des Capucines	Publique (commune)
Ancien hôtel de ville	Inscription partielle – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – 7, place du cloître Notre-Dame	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – 15, rue aux Aulx	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 15 janvier 1962	Dans le bien – 9, place du Châtel	Privée

IMMEUBLES DE PROVINS PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES			
Désignation	Nature et date de la protection	Localisation	Propriété
Maison	Inscription partielle – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – 7, rue de Jouy	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 11 mai 1932	Dans le bien – 8, rue Jouy	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 15 janvier 1962	Dans le bien – 15, rue Jouy	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 29 octobre 1941	Dans le bien – 2, rue de l'Ormerie	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 3 juin 1932	Dans le bien – 14, rue du Palais	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – 2, rue Pierre-Lebrun	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – 4, rue Pierre-Lebrun	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 15 janvier 1962	Dans le bien – 6, rue Saint-Jean	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 3 juin 1932	Dans le bien – 10, rue Saint-Jean	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 19 mai 1937	Dans le bien – 11, rue Saint-Jean	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 15 janvier 1962	Dans le bien – 6, rue Saint-Thibault	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 15 janvier 1962	Dans le bien – 9, rue Saint-Thibault	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 3 juin 1932	Dans le bien – 14, rue Saint-Thibault	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 3 juin 1932	Dans le bien – 16, rue Saint-Thibault	Privée

IMMEUBLES DE PROVINS PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES			
Désignation	Nature et date de la protection	Localisation	Propriété
Maison	Inscription partielle – arrêté du 16 juillet 1970	Dans le bien – 54, rue Saint-Thibault	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 16 juillet 1970	Dans le bien – 56, rue Saint-Thibault	Privée
Maison dite de Saint Thibault (ou des Orphelines)	Inscription partielle – arrêté du 15 mars 1962	Dans le bien – 50, rue Saint-Thibault	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 16 juillet 1970	Dans le bien – 58, rue Saint-Thibault	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – 3, rue de Savigny	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 11 mai 1932	Dans le bien – 4, rue de Savigny	Privée
Maison	Inscription partielle – arrêté du 11 mai 1932	Dans le bien – 5, rue de la Table-Ronde	Privée
Maison	Inscription – arrêté du 11 juillet 1942	Dans le bien – sur la place Saint-Quiriace et la rue Ythier	Privée
Ancienne maison des Petits Plaids	Inscription partielle – arrêtés du 3 juin 1932 et du 3 février 1962	Dans le bien – place du Châtel	Privée
Maison romane	Classement partiel – arrêté du 11 octobre 1941	Dans le bien – 7, rue du Palais	Privée (association)
Maison dite des Trois Pignons (ou des Quatre Pignons)	Inscription partielle – arrêté du 16 mars 1938	Dans le bien – sur la place du Châtel et la rue Couverte	Privée
Ancien refuge de Preuilly	Inscription partielle – arrêté du 17 avril 1931	Dans le bien – 14, rue Saint-Jean	Privée
Remparts de la ville-haute	Classement et inscription partiels – liste de 1875 et arrêtés du 17 février 1942 et du 17 décembre 1992	Dans le bien	Publique et privée

IMMEUBLES DE PROVINS PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES			
Désignation	Nature et date de la protection	Localisation	Propriété
Tour dite de César	Classement - liste de 1846	Dans le bien – rue de la Pie	Publique (commune)
Tour Notre-Dame-du-Val et immeuble contigu	Classement partiel – arrêtés du 25 novembre 1905 et du 5 mars 1937	Dans le bien – rue Notre-Dame-du-Val	Publique (tour communale) et privée
Grande croix de la tombe de Mandon	Classement – arrêté du 19 mars 1955	Dans la zone tampon – cimetière de la ville haute, allée des Remparts	Publique (commune)
Ancien couvent des Cordelières (ancien hôpital général)	Classement – liste de 1846 et arrêté du 23 août 1960	Dans la zone tampon – 15, rue André-François-Poncet	Publique (État)

Le site patrimonial remarquable (SPR) et le Plan local d'urbanisme (PLU)

Approuvé le 29 septembre 2017, le SPR de Provins succède à divers dispositifs visant la gestion du cadre urbain et paysager en tant qu'arrière-plan et contexte visuel du centre historique de Provins : zone de protection établie en 1961 en limite des remparts sur le plateau, ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) de la ville haute et de la ville basse instituées en 2001 et révisées en 2009.

Le SPR est régi par une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) qui distingue trois grandes zones :

- le secteur A, compact et homogène, qui correspond peu ou prou au bien UNESCO et à la ville médiévale intramuros et qui vise la mise en valeur du bâti ancien remarquable ;
- le secteur B, morcelé, qui concerne des quartiers limitrophes des remparts récemment urbanisés comme celui traversé par l'avenue du Général-de-Gaulle ou d'anciens hameaux de Provins comme la Fontaine-Riante ;
- le secteur C, hétérogène, à dominante agricole et donc essentiellement localisé sur le plateau agricole à l'Ouest mais qui comprend aussi des grands équipements publics, notamment au Nord de part et d'autre de la route de Nanteuil, et des espaces paysagers clés pour préserver la perception du bien comme le long corridor boisé au Sud-Est du territoire.

Au sein du SPR, les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur des édifices et l'état des espaces non bâtis sont soumis à une autorisation préalable accordée par l'architecte des bâtiments de France (ABF, agent de la DRAC), après que celui-ci se soit assuré de l'adéquation des projets avec le règlement et de leur insertion harmonieuse dans le paysage provinois.

Le reste du ban communal et de la zone tampon incluant les zones d'activités et d'extensions résidentielles récentes (comme Champbenoist) mais aussi des quartiers en contact avec les anciens remparts (autour de la rue des Boulancois) ou encerclés par des secteurs du SPR (abords de la rue de l'Ermitage) est géré par le PLU de Provins (plan local d'urbanisme, modifié pour la dernière fois en 2022) et les services instructeurs de la Ville.

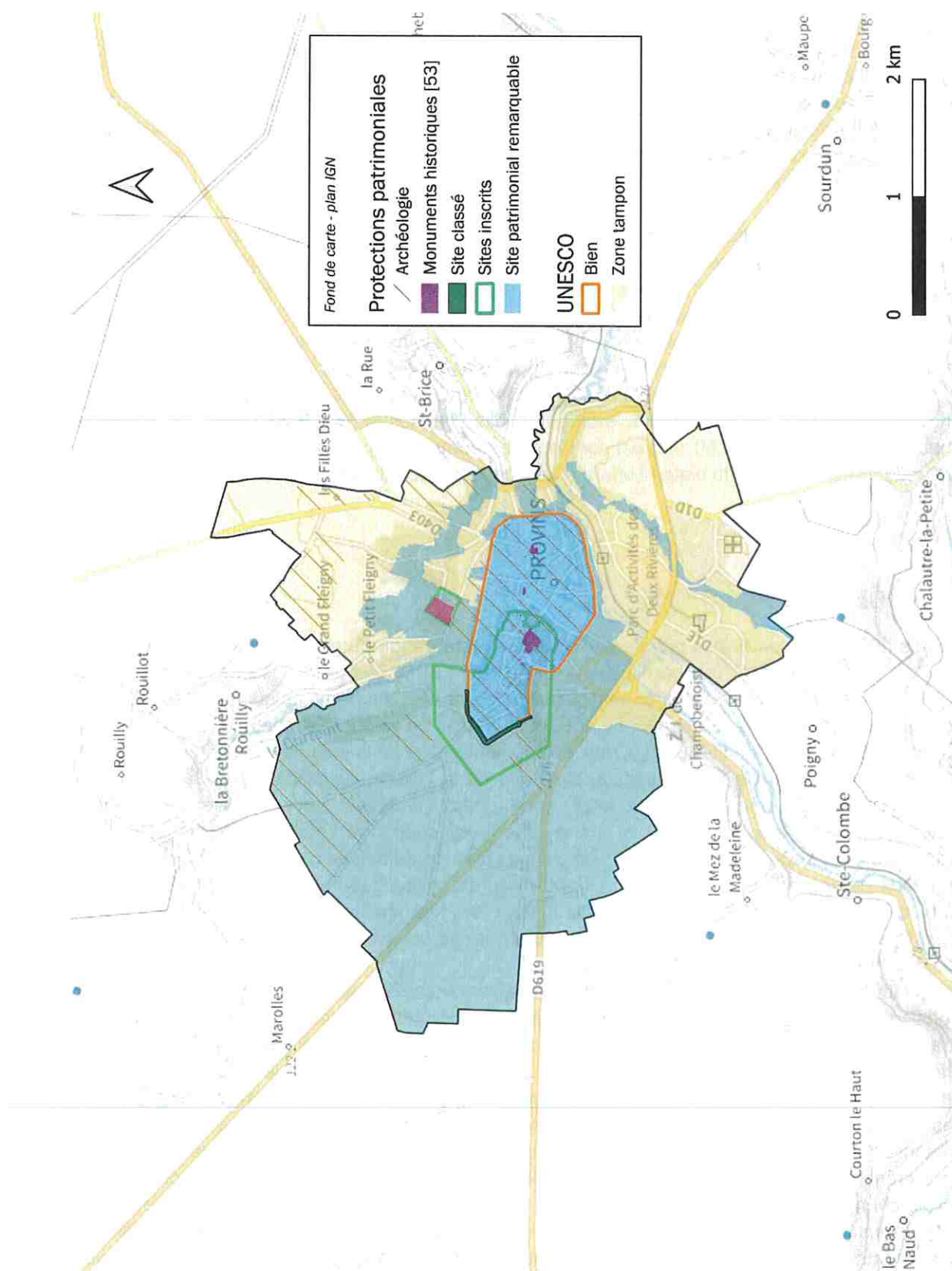
Consciente de la complexité à articuler ces cadres de gestion, la municipalité a entamé en 2024 des démarches pour les faire évoluer conjointement.

Les sites classés et inscrits

Trois espaces protégés relèvent du code de l'environnement en raison de leur caractère artistique, historique ou pittoresque (loi de 1930) :

- le site classé « Terrains contigus aux remparts y compris les fossés, les ponts et le sentier Saint-Jacques » (arrêté du 26 février 1934) qui délimite une bande de protection en contrebas des fortifications de la ville haute, en limite du bien UNESCO ;
- le site inscrit dit de l'Hôpital général (arrêté du 18 décembre 1933), qui correspond à l'ancien couvent des Cordelières et ses jardins et qui est situé en zone tampon ;
- le site inscrit de la ville haute et ses abords (arrêté du 31 décembre 1942) qui recouvre partiellement le bien et sa zone tampon en intégrant le Châtel, l'éperon et ses contreforts pour s'arrêter à l'Ouest presque au niveau de la Croix de Jouy et inclure notamment le cimetière sur l'allée des Remparts.

Au sein de ces espaces qui sont tous inclus dans le SPR de Provins, l'ABF exerce son contrôle en complémentarité avec l'inspecteur des sites, agent de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT, service déconcentré du ministère en charge des sites). Celui-ci peut ainsi y exercer son pouvoir de police et doit émettre un avis sur toute modification de l'aspect du site classé.



Carte des dispositifs patrimoniaux concernant le territoire de Proville © Grahal Conseil

Les autres outils et dispositifs mobilisés

A l'échelle intercommunale (Communauté de Communes du Provinois), le territoire est doté depuis 2022 d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui peut constituer un levier, sinon de protection, de mise en valeur de l'habitat ancien de Provins, directement concerné par l'axe 1 du plan « Habiter des logements plus performants ». La prise en compte des caractéristiques du tissu bâti provinois et des dispositions réglementaires existantes pour le préserver apparaît toutefois comme une condition incontournable à la bonne réalisation de ce plan.

S'inscrivant également dans cette démarche globale de développement durable portée à tous les niveaux (État, Régions, intercommunalités...), la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) répond surtout à Provins à la nécessité de défendre son patrimoine. En choisissant elle-même à la fois les secteurs potentiels et les types d'énergie renouvelables possibles, la commune anticipe non seulement ses besoins mais maîtrise voire prévient les incidences néfastes de futures installations de production d'énergies renouvelables. La Ville de Provins a donc délibéré le 18 octobre 2024 pour ouvrir certaines zones de son territoire au photovoltaïque et à la géothermie, excluant l'éolien et ses équipements dont les hauteurs importantes (à partir de 150 mètres) sont perçues comme préjudiciables à la perception de la cité médiévale au milieu du plateau briard et à la conservation de ce paysage historique.

BILAN DES RESTAURATIONS

Depuis 2005, une convention pluriannuelle pour la restauration du patrimoine protégé de la Ville de Provins engage l'État (en particulier la DRAC IDF - CRMH) et la collectivité. Rejoint par la Région Île-de-France et le Département Seine-et-Marne, ce dispositif unique permet d'investir environ 1 million d'euros par an pour l'entretien et la mise en valeur des monuments appartenant à la Ville 40 % venant de l'État, 20 % du Département, 20 % de la commune et un peu moins de la Région). Les croix des Changes et du cimetière de la ville haute mises à part, la convention concerne potentiellement 8 immeubles communaux protégés au titre des monuments historiques. Parmi eux, les remparts et Saint-Ayoul ont concentré l'essentiel des moyens avec respectivement environ 6,3 millions et 9,3 millions d'euros dépensés ces vingt dernières années pour des études préalables et travaux d'entretien, de consolidation-réparation et de réfection. Hors convention, la DRAC IDF - CRMH a instruit des demandes concernant 17 monuments historiques du territoire, majoritairement privés, pour des opérations dont les montants unitaires connus n'excèdent jamais les 100 000 euros.

Outre l'implication de la Ville de Provins (remarquable par sa constance et sa capacité à mobiliser significativement ses partenaires publics), ce bilan permet surtout de révéler une véritable stratégie autour de la restauration du patrimoine, notamment au regard des typologies et des affectations des édifices concernés. Ce ne sont ainsi pas les monuments les plus représentatifs de Provins et de son histoire médiévale particulière (que sont les maisons médiévales à salles basses constituant le centre historique) mais les plus évocateurs du Moyen Âge en général qui sont investis, et ce dans tous les sens du terme. Quoi de plus emblématique qu'une cité fortifiée avec créneaux, tours, chemin de ronde et ponts par-dessus les fossés menant à de grandes portes chantournées ? Quoi de plus saisissant qu'une vaste et vénérable église dressée depuis 1000 ans au cœur d'un centre urbain dense et animé ? Confortés dans leur rôle de témoins, les monuments historiques municipaux deviennent en effet tous, à l'issue de leur restauration, des lieux de découverte voire d'interaction avec le passé pour un large public en quête de récits, de symboles et d'immersion.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE DES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI PROTÉGÉ DE PROVINS			
MH concerné (propriétaire)	Total des interventions avant 2005	Total des interventions depuis 2005	Cumul des interventions
Ancienne abbaye St-Ayoul (commune)	889 089,07 €	9 349 680, 76 €	10 238 769,83 €
Eglise Ste-Croix (commune)	74 020, 87 €	3 850 000 €	3 924 020,87 €
Eglise St-Quirice (commune)	309 104, 68 €	950 000 €	
Tour dite de César (commune)	194 631, 97 €	-	194 631, 97 €
Remparts de la ville haute (commune et privé)	5 285 550, 48 €	6 262 173, 52 €	11 547 724 €
Tour N-D-du-Val et immeuble contigu (commune et privé)	165 661, 94 €	-	165 661, 94 €
Ancien couvent des Cordelières (État)	365 877,64 €	85 216, 64 €	451 094, 28 €
Maison sise 15, rue aux Aulx (privé)	154 759, 88 €	-	154 759, 88 €
Maison sise 15, rue de Jouy (privé)	-	8 409, 34 €	8 409, 34 €
Maison sise 2, rue de l'Ormerie (privé)	-	10 920 €	10 920 €
Maison dite des Trois Pignons (privé)	86 972, 16 €	-	86 972, 16 €

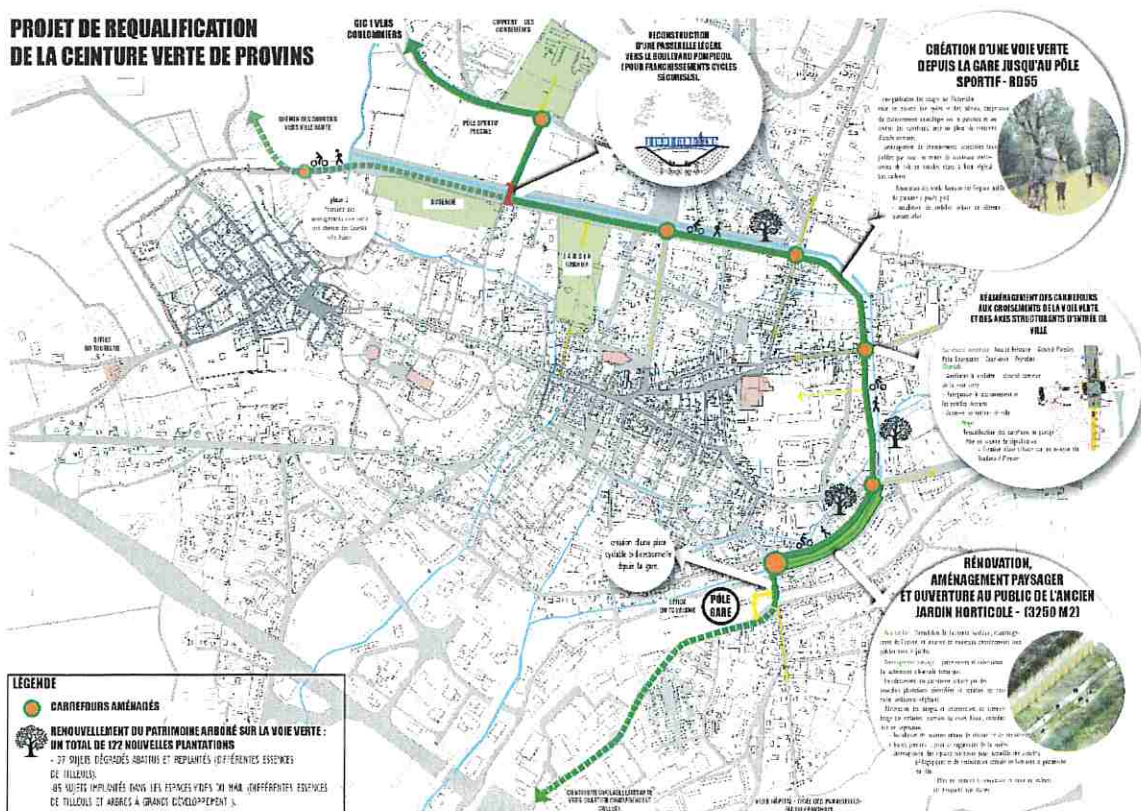
NB : la Grange aux Dîmes (communale), le lycée Thibault de Champagne (public), l'ancien château de la Reine Blanche (privé), les vestiges de l'église St-Thibault (privés), la ferme de la Madeleine (privée), l'ancien grenier à sel (privé), l'hôtel des Trois Singes (privé), les maison sises 15 rue aux Aulx, 15 rue de Jouy, 2 rue de l'Ormerie, 6 rue St-Jean, 9 rue St-Thibault et 4 rue de Savigny (privées), l'ancienne maison des Petits Plais (privée) et la Maison romane (privée) ont également fait l'objet d'interventions dont les montants n'ont pas été communiqués.

GRAND PROJETS

Cette stratégie de mise en valeur du patrimoine monumental protégé de la Ville de Provins porte particulièrement depuis 2021 sur l'église Sainte-Croix. Cet important chantier de restauration (ayant déjà mobilisé depuis 4 ans près de 4 millions d'euros) comprend également l'aménagement d'un auditorium d'environ 150 places et la création d'espaces muséographiques.

Dans cette optique, la Ville envisage aussi l'exposition au sein de la médiathèque Alain-Peyrefitte de documents anciens (chartes, manuscrits...) issus des fonds municipaux et explore des pistes pour la réhabilitation de l'Hôtel-Dieu qui, situé en bas du Châtel, représenterait un lieu d'accueil touristique et de médiation complémentaire pour présenter l'ancienne cité médiévale de manière globale.

Le projet de requalification de la ceinture verte, dont les travaux ont démarré en 2024, s'inscrit dans cette dynamique. Il mobilise également les fonds verts et « vélo » de la DDT 77 (Direction départementale des territoires). Il s'agira, à terme, de créer une voie verte continue (grand itinéraire cyclable - GIC 1) depuis la gare SNCF au Sud du centre-ville jusqu'au pôle sportif situé au Nord, de réaménager certains tronçons paysagers (renouvellement du patrimoine arboré, réouverture de l'ancien jardin de la société horticole entre la Fausse Rivière et le boulevard Carnot) et de mettre en valeur auprès des visiteurs de Provins un cheminement piétonnier jusqu'ici surtout connu des habitants (promenade des anciens remparts) ainsi qu'une partie des attributs du bien (dont le patrimoine hydraulique).



Tracé de la ceinture verte et localisation des principaux chantiers (Ville de Provins).

ENJEUX

Le patrimoine protégé de Provins, en particulier municipal, est l'objet d'une politique de restauration exceptionnelle par son intensité et sa continuité. Ce corpus d'une cinquantaine d'édifices ne représente toutefois qu'une fraction des richesses historiques, architecturales, urbaines, paysagères qui composent l'ancienne cité médiévale (plus de 300 maisons remontant au Moyen Age ont ainsi été recensées). Ce **tissu bâti et non bâti est certes concerné par le règlement du SPR mais celui-ci ne peut en l'état porter sur certains éléments remarquables** tels que les salles basses qui constituent pourtant l'un des attributs du bien « Provins, ville de foire médiévale ». Le **périmètre fragmenté du SPR** multiplie par ailleurs les zones d'interface avec le PLU relevant d'autres processus de gestion. **Une réflexion envisageant à la fois l'élévation du niveau de protection du SPR** (au moins partiellement, notamment pour maîtriser le devenir des intérieurs des typologies architecturales les plus sensibles) **et la remise en cohérence de son périmètre par rapport au PLU apparaît donc comme une étape importante vers une gestion plus adaptée et efficace de l'ensemble du patrimoine provinois.**

D'autant que **le SPR apparaît aussi comme un outil incontournable pour soutenir et ancrer la prise en compte de la dimension urbaine du bien UNESCO** amorcée par la municipalité ces dernières années. **L'actualisation de ses dispositions permettrait en effet d'accompagner de manière globale l'évolution des espaces publics, façades sur rues, devantures commerciales...** en remettant à plat les questions d'usages et de destinations (délimitation et insertion des lieux de stationnement, cohabitation des mobilités et des flux), le traitement des aspects extérieurs (teintes des façades et place du pan de bois, encadrement des équipements liés aux énergies renouvelables) et les futurs projets de requalification (modalités d'occupation des terrasses commerciales, installation de signalétique et de mobilier urbains, plan d'éclairage de la ville...) à l'aune de l'exigence de maintien de la qualité patrimoniale de la vieille ville. **Le SPR constitue enfin un cadre d'échanges et de coopération privilégié avec les autres acteurs publics** impliqués dans la préservation des patrimoines urbains et paysagers comme la DRAC IDF - UDAP 77.

Si un renforcement des réglementations en vigueur est donc possible, **le territoire communal de Provins qui constitue la zone tampon du bien s'avère être un espace maîtrisé** au sein duquel les principales menaces susceptibles d'affecter la valeur universelle exceptionnelle de « Provins, ville de foire médiévale » sont limitées voire inexistantes. Ainsi, l'impact d'éventuels équipements de production d'énergies renouvelables, qui est la principale préoccupation des gestionnaires du bien, est à Provins nul, grâce à la mise en place de dispositifs comme les ZAER.

Du fait de la nature et de la localisation du bien (morceau de territoire à la topographie marquée situé aux confins de l'Île-de-France) **et de celles de la menace identifiée** (l'éolien impliquant l'installation d'émergences perceptibles à de grandes distances, autant le jour que la nuit), **l'échelle de gestion pour tous ces sujets relatifs au grand paysage devrait être élargie aux collectivités limitrophes, particulièrement dans les départements de l'Aube et de la Marne.** Une démarche de Plan paysage et transition énergétique pourrait par exemple offrir une opportunité de coopération.

APPROPRIATION & RAYONNEMENT

POSITIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE

Contexte géographique et administratif

Situé au Sud-Est de l'Île-de-France, la ville de Provins est à environ 1h15 de Paris en voiture ou en train. Elle est en effet dotée d'une gare desservie par la ligne P du réseau Transilien dont elle constitue l'un des terminus. Celle-ci est située à une dizaine de minutes à pied de l'église Saint-Ayoul en ville basse et à une trentaine de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) implanté aux portes de la ville haute. En saison touristique (avril-octobre inclus), ce parcours peut être effectué les weekends et jours fériés en navette minibus.

Historiquement liée à l'ancienne capitale des comtes de Champagne, la ville de Provins se trouve également à environ 1 heure de route de Troyes.

Provins est par ailleurs la ville-centre de la Communauté de Communes du Provinois qui compte 38 autres localités. Avec près de 12 000 habitants, elle abrite un tiers de la population intercommunale.

Sous-préfecture du département Seine-et-Marne, elle comporte enfin plusieurs équipements et services d'importance locale : 3 collèges et 2 lycées publics, un Centre Hospitalier, un pôle sportif avec piscine, un marché bi-hebdomadaire, le réseau des médiathèques du Provinois, le Musée de Provins et du Provinois (Musée de France installé dans la Maison Romane), un cinéma, un Centre Culturel et Sportif, l'UTEC Provins qui délivre des formations diplômantes (BTS) en Tourisme et Management Commercial.

Données économiques

Avec 1,2 million de visiteurs par an (chiffre de 2023), Provins s'impose en tant que destination touristique à l'échelle du Provinois mais aussi de la Seine-et-Marne (en deuxième position entre le Domaine national de Fontainebleau -1,8 million de visiteurs- et Vaux-le-Vicomte -320 000 visiteurs-, hors Disneyland Paris qui totalise environ 10 millions d'entrées) et de l'Île-de-France (qui est la première région touristique française avec environ 50 millions de visiteurs par an). Cette fréquentation remarquable génère un chiffre d'affaires pour l'OT, qui est le principal opérateur et coordonnateur du tourisme à Provins, de 3 millions d'euros répartis entre la billetterie (accès aux monuments exploités par l'OT) et autres prestations de visites et d'évènementiel ainsi que la commercialisation de divers produits en boutique.

Le tourisme engendre aussi d'importantes retombées financières pour le territoire. L'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) place ainsi en 2021 le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration en tant que deuxième pourvoyeur d'emplois à Provins (à près de 41 %, derrière l'administration et autres services publics à 48 %), taux en progression constante depuis 2015. Ce secteur totalise le plus grand nombre d'entreprises actives dans la commune et est l'un des principaux bénéficiaires des achats et sous-traitances effectués par l'OT (près de 2 millions d'euros dépensés en 2023).

Les activités touristiques apparaissent donc comme un levier du développement local, rôle endossé depuis les années 1980-90 lorsque, d'une part, l'industrie (ralentie depuis le XIX^e siècle et les dernières grandes manufactures à draps de Provins) et l'agriculture (historiquement prépondérante dans la Brie mais considérablement transformée au cours du XX^e siècle du fait des remembrements, de la mécanisation, de la circulation accrue des marchandises) sont

arrivées à stagnation et que, d'autre part, le patrimoine monumental de la ville (en premier lieu les remparts) a accusé des désordres nécessitant des travaux d'ampleur. Alain Peyrefitte, ministre, écrivain et maire de Provins entre 1965 et 1997, décide alors de concrétiser le fort potentiel attractif du centre historique pour dynamiser la commune.

Ainsi, en 1993 est fondé l'Office de tourisme de Provins (qui deviendra en 2017 Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Provinois). Un spectacle de fauconnerie, ancêtre de l'actuel « Aigles des Remparts », est dès cette année-là proposé au sein des fortifications de Provins, évocatrices d'un Moyen Age noble et épique. Comptant déjà 200 000 visiteurs par an, la Ville dépose en 1997 une candidature pour l'inscription de la « Cité médiévale de Provins » sur la Liste du Patrimoine mondial. La seconde tentative resserrée autour des foires est couronnée de succès en 2001, engendrant l'année suivante une augmentation de 20 % de la fréquentation touristique.

ACCUEIL DU PUBLIC

Une expérience grand public du Moyen Âge

L'abondance et la variété d'éléments d'architecture hérités du Moyen Age, l'ampleur de certains d'entre eux, leur répartition sur l'ensemble du centre-ville constituant peu ou prou le bien UNESCO et surtout leur bon état de conservation font du cœur de Provins un espace immersif, propice à une approche vulgarisée, sensible et divertissante de l'époque médiévale. Propriétaire des monuments parmi les plus emblématiques, la commune, dès avant l'inscription au Patrimoine mondial et avec davantage de moyens depuis, les rend un à un accessibles en croisant les priorités de restauration avec les attentes liées à la mise en tourisme de Provins.

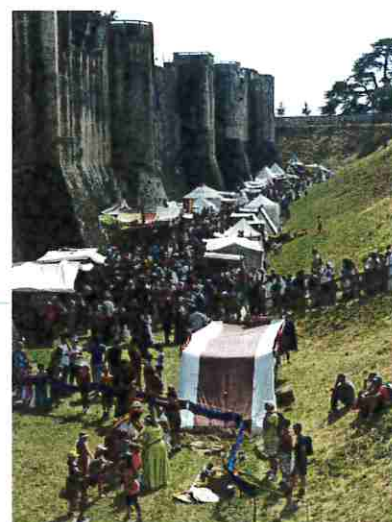
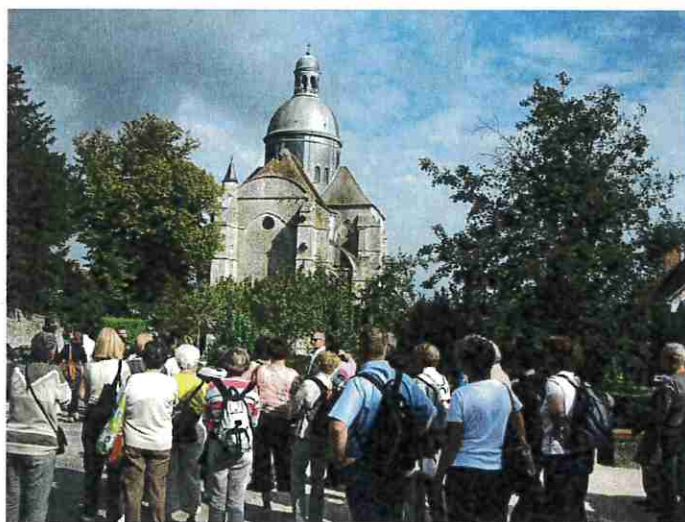
Bornant le bien et donc le parcours du visiteur, les remparts et l'ancien prieuré Saint-Ayoul ont été les premiers à être valorisés par la Ville pour être présentés au public : le premier constitue une promenade, un belvédère sur l'ancienne cité médiévale et un espace de spectacle ; le second est un lieu de concerts, d'événements et de promotion du bien (exposition de panneaux et d'autres contenus sur les partenariats UNESCO de Provins). Avec la Grange aux Dîmes et sa scénographie portant sur le caractère marchand et cosmopolite des anciennes foires, la Tour César et ses projections d'images sur l'histoire du donjon et des comtes de Champagne, ainsi que les souterrains (dont l'entrée est au 3, rue Saint-Thibault) évoquant l'histoire matérielle, industrielle et commerciale de Provins, ils constituent cinq points de visite et d'information au sein du bien, exploités par l'OT avec l'appui opérationnel des Services Techniques de la Ville. Ce maillage touristique est complété, d'une part, par le siège de l'OT (Maison du Visiteur) situé à l'orée de la ville haute (sur le chemin de Villecran) et l'espace annexe de la gare SNCF (en périphérie de la ville basse) et, d'autre part, par d'autres monuments intramuros appartenant à la Ville et ouverts de façon plus informelle (collégiale Saint-Quiriace) ou ponctuelle (Caveau de l'ancien hôpital Saint-Esprit servant de salle d'accueil pour les groupes de visiteurs).

Outre l'exploitation touristique de son patrimoine, la Ville de Provins a confié à l'OT la coordination des prestations qui participent à l'animation de Provins en tant que cité médiévale. Ainsi, les spectacles prenant place en haute saison dans le Théâtre des Remparts (fauconnerie) ou au pied de la Tour aux Pourceaux (chevalerie) étaient à l'origine directement organisés par l'OT avec des artistes et comédiens salariés avant d'être repris, dans le cadre de conventions renouvelables, par les sociétés privées Vol Libre pour l'un et Equestrio pour l'autre. Les visites guidées de certains monuments ouverts au public ou plus largement du bien (théâtralisées, nocturnes...) dont une sur « Provins, ville de foire médiévale » sont commercialisées par l'OT qui coordonne et rémunère les prestataires indépendants.

Le portage des deux grands événements en lien avec le Moyen Age à Provins est partagé entre la Direction des affaires culturelles de la Ville et l'OT. Les Médiévales, grande fête costumée de deux jours ayant réuni en 2023 plus de 100 000 visiteurs et constituant souvent une première découverte de Provins et donc son image de marque, est ainsi à la charge de la Ville.

PRESTATIONS TOURISTIQUES EN LIEN AVEC LA CITE MEDIEVALE / LE BIEN UNESCO					
Prestation	Type	Opérateur	Tarifs par personne	Saisonnalité	Divers
Tour César	Visite de monument	Office de Tourisme	Plein : 5€ Réduit : 3€	ouvert toute l'année	Inclus dans le Pass Provins - tarif plein : 17€ / réduit : 10,50€ - tarif famille
Grange aux Dîmes			id	ouvert d'avril à décembre inclus	
Souterrains			Plein : 6€ Réduit : 4€	ouvert toute l'année	
Prieuré Saint-Ayoul			Plein : 5€ Réduit : 3€	id	
Remparts			Gratuit	id	
Provins, ville de foire médiévale	Visite guidée		Plein : 9,50€ Réduit : 6 + autres tarifs€	mars à novembre	-
Visite guidée à la demande			En extérieur : 9,50€ Grange aux Dîmes ou Souterrains : 6€	novembre à mars	-
Légendes et Croyances	Visite théâtralisée		16 €	octobre à janvier – février et mars + autres dates	-
Entre Chien et Loup			id	mars à septembre	-
Le petit train de Provins	Visite commentée et véhiculée		Plein : 7€ Réduit : 5€	avril à décembre inclus	-
Les Lueurs du Temps	Événement		67€ dans le cadre d'un groupe constitué visite thématique, repas	2 soirées en été	-
Les Ripailles de Saint-Ayoul			Gratuit hors repas/consommations	1 soirée en juin	-

PRESTATIONS TOURISTIQUES EN LIEN AVEC LA CITE MEDIEVALE / LE BIEN UNESCO					
Prestation	Type	Opérateur	Tarifs par personne	Saisonnalité	Divers
Les Aigles des Remparts	Spectacle	Vol Libre (société)	Plein : 13€ Réduit : 9€ + autres tarifs	avril à octobre inclus	-
La Légende des Chevaliers		Équestrio (société)	id	id	-
Crins de Feu			id	durant les Lueurs du Temps	-
Roseraie de Provins	Visite de jardin	La Roseraie de Provins (société)	De 7 à 4,50€ selon la saison - gratuit pour les moins de 12 ans	février à décembre inclus	Labellisé « Jardin remarquable »
Banquet des Troubadours	Dîner-spectacle	Agence Talion (société)	Plein : 45€ Réduit : 15€	mars à décembre inclus	-
Le marché médiéval de Noël à Provins	Marché – événement	Les Gardes-Foires de Champagne (association)	Gratuit	1 weekend de décembre	
Les Médiévales de Provins	Événement	Ville de Provins	18€ pour 2 jours + autres tarifs	2 jours à la mi-juin	-
Musée de Provins et du Provençal	Visite de musée		Plein : 5€ Réduit : 2,50€	ouvert toute l'année	Labellisé « Musée de France » - inclus dans le Pass Provins



Photographies d'un groupe visitant la ville haute et des fossés des remparts accueillant des animations des Médiévales © Provins

Une offre efficace, en évolution

A 60 % composé de visiteurs individuels et à 40 % de groupes constitués, le public visitant le centre historique de Provins bénéficie d'aménagements spécifiques, d'ampleur mais à l'impact limité sur le bien UNESCO car concentrés autour du siège de l'OT sur le chemin de Villecran : vastes aires de stationnement pour les véhicules légers et les autocars, zone de pique-nique en partie couverte et agrémentée de jeux pour enfants, grands sanitaires. Malgré la mise à disposition de parkings supplémentaires autour du vieux Provins durant les grands événements (Les Médiévales, marché de Noël), ces espaces sont ponctuellement saturés, engendrant un stationnement gênant en particulier pour les habitants dont les accès et déplacements en centre-ville sont déjà perturbés puisque la ville haute est piétonnisée les week-ends et jours fériés d'avril à novembre. A noter que la clientèle de l'OT arrivant par le train (environ 18 %) dispose en haute saison d'un service de navette vers divers points touristiques.

Les commodités proposées en périphérie de la ville haute sont en outre adaptées à l'accueil du public scolaire qui représente environ 150 000 visiteurs par an. L'OT dispose d'ailleurs de salles d'atelier permettant de proposer aux classes de la maternelle au lycée des journées thématiques (Bestiaire et Pierres, Enluminure et Farce...) couplant visites guidées ou libres des monuments et de la ville et activités en intérieur (cuisine médiévale, calligraphie, héraldique, architecture, vitrail, teinture...). Si l'enseignement de l'histoire médiévale à l'école est un atout pour Provins, ce public très sollicité et vulnérable aux aléas (mesures de sûreté, coût des déplacements en car, baisse des dotations...) est l'objet d'attentions particulières de la part de l'OT qui mobilise des personnels dédiés : démarchage des enseignants, adhésion depuis 2023 au dispositif de l'État Pass Culture qui permet aux collèges de bénéficier de subventions.

Jouissant d'une reconnaissance prestigieuse et à la portée mondiale, Provins dénombre 10 % de visiteurs internationaux, majoritairement Belges puis Britanniques, Américains et d'autres pays européens. Malgré des relations cultivées de longue date, la clientèle asiatique n'est guère présente (moins de 2 %), motivant l'abandon à partir de 2024 de la traduction japonaise du Guide du Visiteur. Edité par l'OT, cette brochure disponible en français, anglais, néerlandais, allemand, espagnol, portugais et Italien comporte un plan du centre historique de Provins localisant toute l'offre touristique : lieux de visite, restauration, hébergement, commerces, spectacles, événements... Il comporte en outre une brève présentation du bien UNESCO « Provins, ville de foire médiévale » qui fait écho aux slogans déclinés sur divers supports de promotion de territoire y compris le site internet de l'OT (versions française et anglaise) vantant un passé préservé et vivant : « Le voyage au Moyen Age ! » et « L'histoire se joue devant vous ! ».



Extrait du Guide du Visiteur édité en 2024 par Provins Tourisme.

Du fait de la compacité de son offre touristique et culturelle concentrée dans la centaine d'hectares du bien UNESCO (particulièrement en ville haute) et de l'éloignement relatif de Provins par rapport à d'autres sites d'intérêt, la durée des visites et leur itération sont des enjeux importants. Les formules d'excursion à la journée (avec visites, repas, spectacles) restent prédominantes pour les groupes mais le développement de l'hébergement touristique est particulièrement travaillé par l'OT et ses partenaires à la fois pour favoriser l'allongement des séjours et capter d'autres publics, notamment les jeunes adultes. 700 lits sont recensés à Provins (avec une part importante d'Airbnb) mais il manque encore en effet des établissements hôteliers abordables (type auberges de jeunesse). La clientèle jeune et les publics éloignés pour diverses raisons de l'accès à la cité médiévale de Provins peuvent être sensibles aux contenus publiés sur les réseaux sociaux par l'OT qui ne manque pas de mettre en avant l'inscription UNESCO sur Facebook (22 000 abonnés) ou Instagram (environ 8000 abonnés).

La clientèle de professionnels (accueil de séminaires, salons, projets d'équipes) est un autre axe de développement qui s'appuie notamment sur les salles de conférence privées de certains hôtels ou publiques comme le caveau de l'ancien hôpital Saint-Esprit ou le Centre culturel et sportif Saint-Ayoul.

Enfin, tente de cohabiter aux côtés de cette image populaire voire ludique de Provins en tant que destination de spectacles et d'événements à la manière médiévale une présentation plus solennelle et érudite de Provins avec, depuis 2001, l'organisation par la Ville du prix Provins-Moyen Age récompensant un livre portant sur l'histoire médiévale paru dans l'année. La présentation d'œuvres médiévales issues des collections nationales (sculpture, orfèvrerie, ivoire, céramiques, tapisserie, enluminures... qui pourrait provenir par exemple du Musée de Cluny) au sein de ce cadre urbain médiéval exceptionnellement préservé, comme une sorte d'exposition « in situ », pourrait créer un dialogue riche et profond entre architecture, urbanisme, arts et artisanats médiévaux.

RÉSEAUX

Les visiteurs de la cité médiévale de Provins sont à 90 % français : 75 % d'entre eux sont franciliens dont plus de 30 % de Seine-et-Marnais. Dans une région très concurrentielle en termes d'offre touristique et culturelle, l'OT a noué des partenariats avec les grands acteurs locaux : Choose Paris Region et surtout Seine-et-Marne Attractivité qui travaille notamment à promouvoir le territoire départemental et à en développer les prestations touristiques, en particulier l'hébergement. Cette agence coordonnera à partir de 2025 un réseau d'une dizaine de grands sites seine-et-marnais totalisant plus de 100 000 visiteurs par an et incluant donc Provins afin de co-construire une communication et des projets spécifiques favorisant le renvoi de clientèle dont un pass d'accès mutualisé. L'OT propose d'ores et déjà à ses groupes des offres communes avec les deux autres têtes de proue du tourisme départemental sous la forme de courts séjours (2 jours et 1 nuit) Provins-Fontainebleau (distants d'environ 1 heure par la route) ou Vaux-le-Vicomte (à environ 45 minutes).

Outre ces partenariats locaux autour du tourisme, l'inscription UNESCO a permis de développer des relations culturelles internationales. Depuis 2002, et particulièrement depuis leur jumelage en 2005, les deux anciennes cités closes et marchandes de Pingyao en Chine et Provins ont mis en place des actions mettant en valeur leur statut commun de ville du patrimoine mondial (expositions, visites de délégations, promotion...). Provins est également lié depuis 2019 au bien UNESCO « Secteur central de la cité impériale de Thang Long-Hanoï » au Viêt Nam avec lequel sont notamment partagés les retours d'expérience et bonnes pratiques de la mise en tourisme d'un site historique d'exception. Ces sites sont mis en valeur dans des espaces réservés au sein du chevet de Saint-Ayoul.

En raison de son histoire médiévale, de sa situation géographique et de sa VUE se référant aux foires de Champagne, Provins gagnerait sans doute à renforcer ses liens avec cette ancienne région et particulièrement avec les autres lieux forains (Troyes, Bar-sur-Aube...).

Présente ponctuellement lors des événements organisés par l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial, la ville bénéficierait aussi d'une implication plus soutenue dans ce réseau incontournable pour la gestion des biens UNESCO.



Vue de l'exposition sur le bien UNESCO de Pingyao en Chine présentée à Saint-Ayoul © Provins Tourisme.

ENJEUX

Positionné dès avant son inscription en tant que levier de développement du territoire, le bien UNESCO « Provins, ville de foire médiévale » **remplit complètement ce rôle** en attirant depuis 2001 un public croissant dont l'accueil suscite une offre importante de prestations et services. Reposant sur la promesse d'un cadre préservé constituant un décor authentique pour un Moyen Âge non seulement exposé mais aussi animé, **la mise en tourisme de Provins bénéficie également aux composantes du bien, particulièrement celles appartenant à la Ville et exploitées par l'OT** dont la restauration permet d'en faire les principaux vecteurs de l'expérience immersive proposée aux visiteurs.

Provins a par ailleurs **su se saisir**, de façon singulière **de la dimension internationale de l'inscription** grâce à des coopérations avec des homologues asiatiques. **Ces partenariats fructueux et cette stratégie de développement touristique constituent des retours d'expérience à davantage partager**, en premier lieu **au sein des biens français** du patrimoine mondial

Maturées depuis une vingtaine d'années et appuyée par quelques partenariats-clés, l'offre touristico-culturelle de Provins et, par extension, **la présentation du bien UNESCO, apparaissent toutefois encore partielles. L'évocatrice cité médiévale se confond voire éclipse souvent la ville de foire** qui mobilise des notions plus exigeantes. De même, l'homogénéité et l'intégrité de **la ville haute concentre toujours les flux de visiteurs** tandis que les rapports pourtant étroits entre l'intramuros et le reste de la commune ainsi que le grand paysage manquent de lisibilité. Perpétuant ce modèle unique de réciprocité entre patrimoine et tourisme, **la poursuite et la multiplication des démarches récentes pour lier et mettre en valeur toutes les composantes du bien et de sa zone tampon** (requalification de la rue Saint-Thibault, travaux pour la réouverture de Sainte-Croix...) **constitueront assurément des opportunités de renouveler et amplifier l'offre touristique** de Provins. **Les événements populaires qui animent la cité médiévale pourraient aussi servir de caisse de résonance aux initiatives** actuelles (prix littéraire, séminaire avec l'université de Columbia...) et **futures visant à rappeler et explorer la profondeur de la VUE du bien.**

GOUVERNANCE & PLANIFICATION

SYSTÈME DE GESTION

Une cinquantaine de monuments historiques en majorité privés, plusieurs centaines de logements individuels ou de petits collectifs dont les rez-de-chaussée sont parfois exploités à des fins commerciales, des espaces publics essentiellement communaux : le bien « Provins, ville de foire médiévale » compte de très nombreuses composantes et presque autant de propriétaires.

A l'instar des remparts, ouvrage protégé dont la propriété est partagée entre la commune et des personnes privées, c'est néanmoins la Ville de Provins qui depuis près de 25 ans impulse et oriente la gestion du bien UNESCO.

Les maires successifs sont très impliqués, ce niveau de décision répondant aux enjeux cruciaux que porte le patrimoine provinois, à la fois identité de la commune, centre urbain (lieu d'habitation mais aussi de services et de sociabilité avec ses nombreux équipements et espaces publics) et moteur économique. L'exécutif communal s'appuie sur ses services pour appliquer sa stratégie de valorisation du patrimoine communal : la Direction des Services techniques est particulièrement mobilisée de par ses missions d'entretien (des monuments communaux mais aussi des espaces publics, avec des périodes d'intense activité en saison et durant les grands événements) et de maîtrise d'ouvrage des chantiers (suivi des marchés, demandes d'autorisation et de subvention) ; la Direction de Affaires Culturelles organise une partie des événements ayant pour cadre la cité médiévale ; le service Patrimoine assure le suivi scientifique des restaurations des monuments communaux et gère des fonds patrimoniaux (archives, bibliothèques) qui constituent des ressources pour la connaissance de Provins ; le service Urbanisme est également concerné par l'instruction des projets portant sur les espaces gérés par le PLU et le règlement du SPR.

La valorisation du bien repose également sur un autre acteur coopérant étroitement depuis sa création avec la municipalité de Provins : l'OTI. Exploitant d'une grande part du patrimoine communal, il coordonne la mise en tourisme du bien notamment en étant à l'interface des commerçants et autres prestataires de services et assume même une mission de médiation avec les interventions qu'il propose au public scolaire. Membre fondateur et co-financeur au titre des subventions annuellement versées par les intercommunalités dont l'OTI est l'opérateur touristique, la Ville de Provins entretient avec celui-ci des relations simples et directes, formalisées par des conventions.

PARTENAIRES

« L'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements assurent, au titre de leurs compétences dans les domaines du patrimoine, de l'environnement et de l'urbanisme, la protection, la conservation et la mise en valeur du bien reconnu en tant que bien du patrimoine mondial en application de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, le 16 novembre 1972, lors de sa XVIIe session. » (article L612-1 du code du patrimoine). A cette obligation légale s'ajoute la convention pluriannuelle pour la restauration du patrimoine protégé de la Ville de Provins initiée en 2005 et renouvelée en 2019 qui font de l'État le principal partenaire de la commune pour la gestion du bien

Si la DRAC IDF - CRMH et la Ville sont partenaires sur tous les sujets relatifs aux édifices protégés, d'autres services déconcentrés de l'État tels que la DRAC d'Île-de-France - UDAP 77 pour l'accompagnement du bâti et des espaces protégés par le SPR, la DRAC d'Île-de-France - SRA pour l'archéologie mais aussi la DRIEAT pour le suivi des activités se déroulant dans le site classé des remparts devraient exercer systématiquement leur rôle d'orientation et de contrôle des projets au sein du bien et de sa zone tampon.

Provins mobilise également les collectivités locales Région Île-de-France et Département Seine-et-Marne autour de son patrimoine et de sa restauration. L'agence Seine-et-Marne attractivité est également partenaire de la promotion touristique de la cité médiévale. L'intercommunalité du Provinois notamment compétente en matière de planification d'urbanisme joue également un rôle majeur pour assurer la pérennité de la VUE du bien.

Des coopérations existent aussi à une échelle plus resserrée. C'est ainsi la commune qui gère les collections du Musée de Provins et du Provinois abritée dans un édifice protégé appartenant à l'association d'histoire locale SHAAP. La sphère privée n'est toutefois pas partie prenante de la stratégie de valorisation du patrimoine qui constitue à ce jour l'axe de gestion principal de gestion du bien par la Ville de Provins.

ENJEUX

La gestion actuelle du bien, très opérationnelle, repose sur un binôme Ville-OT dont l'action depuis l'inscription de « Provins, ville de foire médiévale » il y a près de 25 ans vise le développement du territoire par la valorisation de son patrimoine le plus emblématique et évocateur.

Formaliser et fixer des échéances à ce système de gestion permettra d'ancrer, partager et redonner de l'élan à une stratégie visionnaire et efficace dont le déploiement pourrait aboutir à un projet de territoire global et fédérateur. Acter l'échelle du bien en investissant tous ses attributs ainsi que ses relations au contexte historique, paysager et urbain, d'une part, et mobiliser davantage les partenaires avec leurs compétences et moyens dans le processus de gestion de ce patrimoine mondial, d'autre part, apparaissent ainsi comme deux axes de travail majeurs pour les 10 prochaines années de gestion du bien.



PLAN D'ACTION SUR 10 ANS

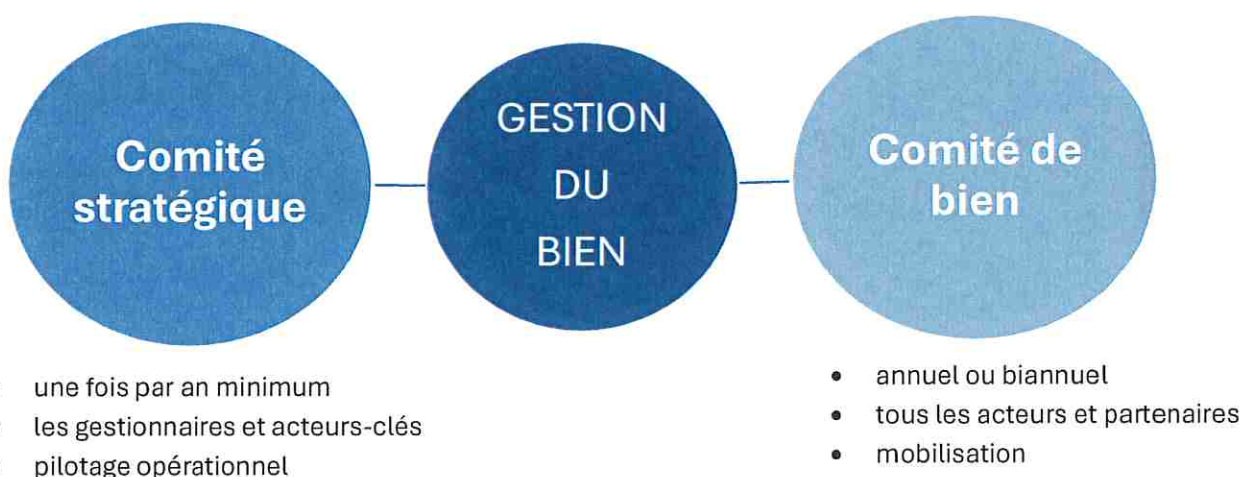
PRINCIPES ET SCHÉMA DIRECTEURS

Organisation de la gouvernance du bien

Il s'agit moins de créer de nouvelles instances de gestion du bien que de s'appuyer sur les acquis du système actuel tout en permettant son ouverture et sa transversalité dans les domaines opportuns.

Ainsi, la gouvernance de « Provins, ville de foire médiévale » prend la mesure du bien (son ampleur, ses diverses communautés, ses multiples enjeux) pour piloter, mobiliser et évaluer sa gestion grâce à deux organes aux rôles définis et complémentaires :

- le comité stratégique, instance réunissant au moins une fois par an les gestionnaires du bien (Ville de Provins, État, Région, Département et Office de Tourisme Intercommunautaire), et qui pourra intégrer de nouveaux acteurs-clés à mesure de l'avancement du plan, pour piloter et orienter les opérations de gestion ;
- comité de bien, instance fédératrice s'apparentant à une commission extramunicipale composée de trois collèges (élus de la Ville, du Département, de la Région ; représentants des services de l'Etat et personnes qualifiées – associations, communautés universitaires et éducatives...) qui prend collectivement et solennellement acte du bilan et des perspectives de la gestion du bien présentés tous les ans ou deux ans.



La coordination de ces instances (planification, établissement des ordres du jour et des comptes-rendus) et l'animation générale du plan d'action (suivi des projets, interface des divers pilotes et acteurs, contribution à certaines actions, actualisation au-delà de cinq ans) sont assurées par le référent PGU, poste à temps partiel internalisé ou externalisé aux services de la Ville de Provins mais dont le positionnement à la jonction des différents acteurs et l'ancrage local sont primordiaux.

Projet de gestion

Répondant aux enjeux identifiés dans le diagnostic, le schéma directeur de la gestion du bien (voir ci-dessous) cible trois thématiques de pilotage, huit objectifs stratégiques, onze actions prioritaires, à enclencher ou mener dans les cinq ans, et sept orientations qui devront être confirmées à mi-parcours du plan de gestion.

Les actions sont l'objet d'une planification détaillée (voir les fiches-actions) qui établit pour chacune d'entre elles :

- la cible VUE ou les critères d'inscription du bien et attributs particulièrement visés par l'action ;
- le contexte et les attentes expliquant les raisons d'être de l'action ;
- les objectifs et le déroulé précisant l'application concrète de l'action ;
- le pilotage identifiant le/les porteur(s) de l'action ;
- les acteurs associés ou les partenaires fédérés autour de l'action ;
- le financement à mobiliser pour réaliser l'action ;
- l'échéance des cinq prochaines années (voire plus précise) affirmant le caractère prioritaire de l'action ;
- l'évaluation établissant les critères de suivi et de réussite de l'action.

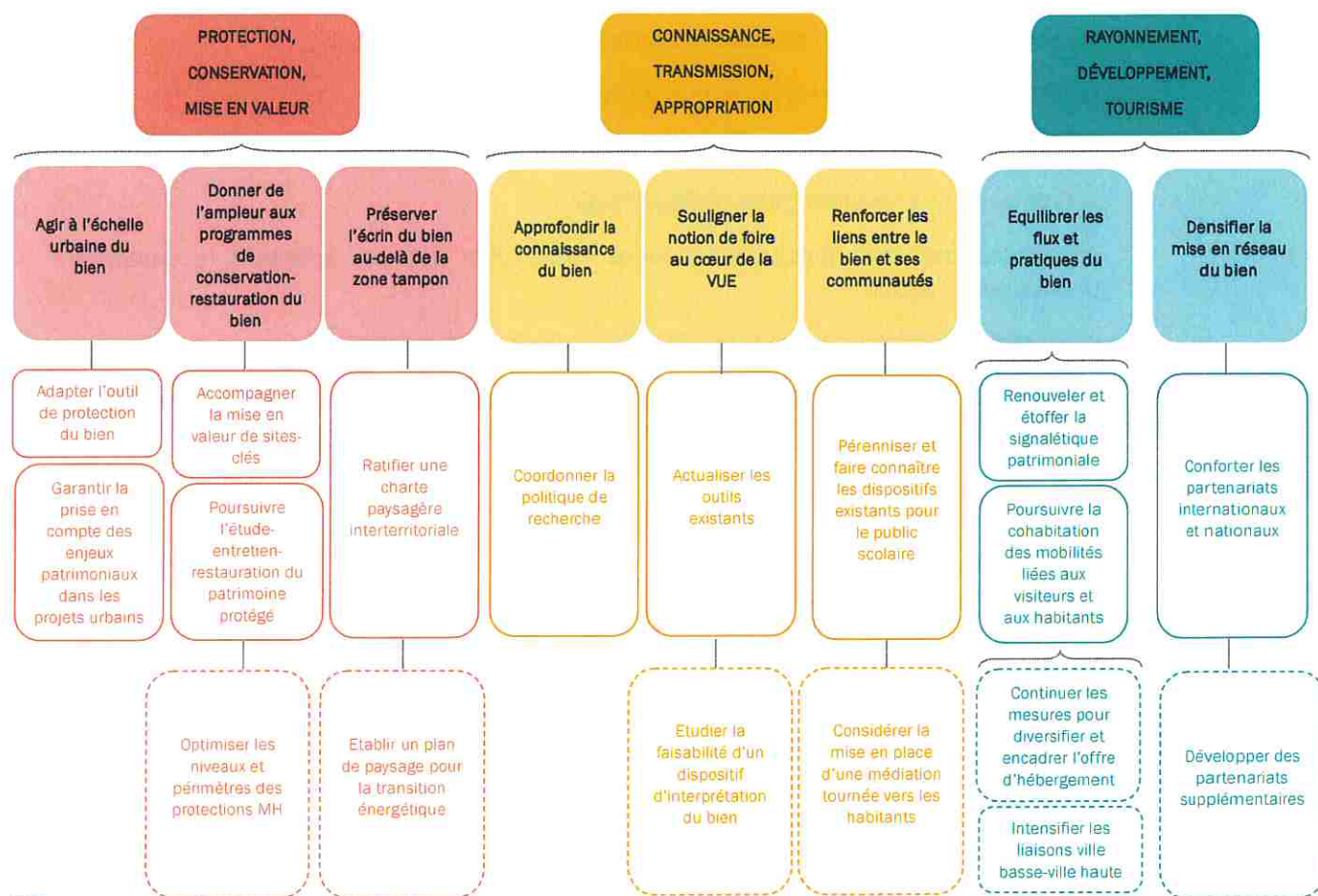
Les orientations sont, à ce stade de la planification, brièvement décrites pour laisser la souplesse nécessaire à leur consolidation à mesure de l'avancement du plan de gestion.

Thématiques de gestion

Objectifs stratégiques

Actions dans les 5 ans

Orientations au-delà de 5 ans



FICHES-ACTIONS & ORIENTATIONS

N°1 AGIR À L'ÉCHELLE DU BIEN Adapter l'outil de protection du bien		
PROTECTION CONSERVATION MISE EN VALEUR	Cible VUE	Tous les attributs du bien : architecture et tracé urbain de la ville fortifiée, maisons de marchands avec leurs salles basses, remparts, patrimoine religieux et réseau hydraulique.
	Contexte et attentes	En tant que « ville de foire médiévale », le bien est un paysage urbain historique dont la conservation « ne se limite pas à la préservation de bâtiments isolés. Elle envisage l'architecture comme l'un des éléments du cadre urbain » (Recommandation de l'UNESCO de 2011). Le Site patrimonial remarquable (SPR) représente donc un levier essentiel pour préserver le bien, encadrer ses transformations et garantir la qualité de ses évolutions. Toutefois, le règlement actuellement en vigueur, issu de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du paysage (AVAP), ne permet pas une prise en compte suffisante de la diversité des attributs du bien (patrimoine domestique dont les salles basses et maison de marchands, réseau hydraulique, espaces publics...) ou encore les mutations d'usage. Il apparaît opportun d'envisager une révision ambitieuse du document afin de disposer d'un outil précis, opérationnel et adapté aux enjeux actuels.
	Objectifs et déroulé	• Engager la révision du SPR pour aboutir à un document efficace (zonage et/ou périmètre ajustés s'articulant avec le plan local d'urbanisme et les enjeux du territoire), ambitieux (modernisation du règlement, mise en projet du patrimoine) et précis (prise en compte plus fine de tous les attributs du bien) en : - commandant une étude d'aide à la décision (diagnostic de l'existant, cartographie des enjeux, comparaison des différents types de document de gestion des SPR) ; - concertant le projet (Commission locale du SPR -CLSPR-, réunions publiques...); - lançant le marché pour la révision (recrutement d'un bureau d'études spécialisé). • Suivre l'élaboration et valider le nouveau document de gestion.
	Pilotage	Les services concernés de la Ville de Provins.
	Acteurs associés	DRAC d'Île-de-France.
	Financement	Sous réserve des budgets disponibles : - Ville de Provins ; - DRAC d'Île-de-France.
	Echéances	• Etude d'aide à la décision en 2026-27 ; • concertation et lancement du marché en 2027 ; • élaboration du document à partir de 2028.
	Evaluation	• Réunions de concertation du projet de révision. • Lancement des consultations puis recrutement du prestataire menant la révision. • Approbation du nouveau document de gestion.

AGIR À L'ÉCHELLE DU BIEN		
N°2 Garantir la prise en compte de l'ensemble des enjeux patrimoniaux dans les projets urbains		
PROTECTION CONSERVATION MISE EN VALEUR	Cible VUE	Tous les attributs du bien : architecture et tracé urbain de la ville fortifiée, maisons de marchands avec leurs salles basses, remparts, patrimoine religieux et réseau hydraulique.
	Contextes et attentes	Le territoire de Provins bénéficie de nombreuses protections destinées à préserver son urbanisme, son architecture et son histoire participant à sa reconnaissance en tant que patrimoine mondial : sites classés et inscrits, site patrimonial remarquable (SPR), zones de présomption de prescription archéologique ; monuments historiques. Par ailleurs, Provins est concernée par de nombreux dispositifs visant la rénovation et la requalification de ses divers espaces urbains, en particulier résidentiels : programme « Petites ville de demain » (PVD), opération programmée pour l'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain (OPAH-RU), plan climat-air-énergie territorial (PCAET)... Il convient donc de veiller à ce que les dispositions réglementaires patrimoniales préservant et mettant en valeur le bien constituent un référentiel d'intervention de tout porteur de projet au sein de l'ancienne « ville de foire médiévale ».
	Objectifs et déroulé	• Veiller à intégrer les dispositions réglementaires (codes du patrimoine, de l'environnement) et, au cas par cas, toutes les données patrimoniales pertinentes disponibles (cf. action n°6 - VUE, archéologie préventive et programmée, informations sur les monuments historiques...) dans les cahiers de charges destinés à la sélection de projets de renouvellement urbain ainsi que des prestataires les mettant en œuvre. • Sensibiliser toutes les parties prenantes de ces projets (commanditaires, prestataires, bénéficiaires) à la dimension patrimoniale de Provins par des réunions et visites préalables des sites concernés.
	Pilotage	Les services concernés de la Ville de Provins.
	Acteurs associés	Communauté de communes du Provinois, agences nationales et services déconcentrés de l'État référents pour les divers dispositifs de renouvellement urbain (ANCT, Anah, DDT...), opérateurs privés.
	Financement	Personnels mobilisés au sein de : - Ville de Provins ; - DRAC d'Île-de-France ; - opérateurs privés/porteurs de projets.
	Echéances	Dès 2025 et au rythme des projets de renouvellement urbain.
	Evaluation	• Intégration de la dimension patrimoniale de Provins dans les cahiers des charges. • Information systématique et préalable de tous les acteurs du renouvellement urbain.

N°3 DONNER DE L'AMPLEUR AUX PROGRAMMES DE CONSERVATION- RESTAURATION DU BIEN Accompagner la mise en valeur de sites-clés		
PROTECTION CONSERVATION MISE EN VALEUR	Cible VUE	Tous les attributs du bien : architecture et tracé urbain de la ville fortifiée, maisons de marchands avec leurs salles basses, remparts, patrimoine religieux et réseau hydraulique.
	Contexte et attentes	Depuis plus de vingt ans, la gestion du bien s'appuie sur celle de monuments emblématiques qui portent et entraînent la stratégie de valorisation du territoire. Alors que les grands chantiers de restauration sont arrivés à leur terme ou entrent dans une phase déterminante (Saint-Ayoul, remparts, Sainte-Croix) et que le projet de gestion du bien fixe comme objectifs ces 10 prochaines années d'élargir, approfondir et de mettre en lien les diverses composantes et dynamiques du bien, il est indispensable de cibler et préparer les futurs projets qui effectivement structureront et animeront la gestion de « Provins, ville de foire médiévale ».
	Objectifs et déroulé	• Réunir les parties prenantes de la mise en valeur du bien (assurant sa restauration, son entretien, sa présentation au public) pour lister les édifices et espaces appelés à jouer un rôle de premier plan. Deux immeubles protégés au titre des monuments historiques sont d'ores et déjà pressentis : l'Hôtel-Dieu en raison de sa position centrale au sein du bien entre villes haute et basse, et, à moyen terme (5 à 10 ans), le couvent des Cordelières, de par sa localisation hors les murs qui met en relation le territoire provinois avec le bien et qui offre un point de vue global sur celui-ci. D'autres lieux constituant des composantes historiques, architecturales, urbaines ou paysagères du bien, protégés ou non, publics ou de propriété privée, doivent cependant venir compléter ce premier recensement. Les parties prenantes détermineront ensuite les grandes orientations de mise en valeur des sites listés et/ou (à défaut) les prérequis : études de connaissance, des structures, capacitaires, comparatives, de programmation... et établiront des priorités pour lancer ces études. • Reporter les sites listés ainsi que, le cas échéant leurs grandes orientations de mise en valeur dans tous les documents contribuant à la gestion du bien, en particulier le SPR (cf. action n°1) et l'éventuelle future convention de restauration du patrimoine protégé (cf. action n°4). Les actions de connaissance et de développement du bien prévues au plan de gestion devront également prendre en compte cette liste, notamment les n°6 et 9.
	Pilotage	Les services concernés de la Ville de Provins et de la DRAC d'Île-de-France.
	Acteurs associés	Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI).
	Financement	Personnels mobilisés au sein de : - Ville de Provins ; - DRAC d'Île-de-France ; - OTI.
	Echéances	Identification des premiers projets à mener dans les 5 ans ; valorisation à poursuivre au-delà de 5 ans.
	Evaluation	• Liste concertée des sites publics et privés du territoire à valoriser. • Prise en compte de cette liste dans les différents dispositifs concernant le bien.

N°4 DONNER DE L'AMPLEUR AUX PROGRAMMES DE CONSERVATION- RESTAURATION DU BIEN Poursuivre l'étude-entretien-restauration du patrimoine protégé		
PROTECTION CONSERVATION MISE EN VALEUR	Cible VUE	Tous les attributs du bien, en particulier les maisons de marchands avec leurs salles basses, les remparts et le patrimoine religieux.
	Contexte et attentes	Les monuments de Provins appartenant à la commune (remparts, tour César, Saint-Ayoul...) témoignent du bon état de conservation du bien résultant d'une stratégie de valorisation centrée, depuis plus de vingt ans, sur ses éléments architecturaux les plus remarquables et évocateurs. Les attributs de l'ancienne « ville de foire médiévale » sont néanmoins plus largement composés de patrimoines discrets, souvent privés (anciennes maisons de marchands, canaux et autres aménagements liés au commerce ou aux industries du Moyen Age etc.). Tirant parti de la dynamique autour du patrimoine communal, la mise en valeur d'autres composantes du bien contribuera à la conservation globale de celui-ci (cf. actions n°1 et 2), renforcera l'expression de sa VUE (cf. action n°7) et équilibrera les usages (cf. actions n°9 et 10).
	Objectifs et déroulé	- Continuer les opérations visant la conservation des monuments historiques (MH) de Provins en prolongeant le partenariat Ville-Etat-Région-Département formalisé par la convention de restauration 2019-2028 : - dresser le bilan de la convention et le croiser avec l'action n°3 ; - sur cette base, définir entre partenaires les modalités d'intervention de chacun au-delà de 2029 (objectifs de restauration, niveau d'implication, méthodologie d'intervention -diagnostic sanitaire, programmation des études et travaux et autorisations de travaux préalables -). - Parallèlement, mieux faire connaître auprès des porteurs de projets potentiels (propriétaires, opérateurs du renouvellement urbain cf. action n°2) les différents dispositifs favorisant l'entretien et la restauration du patrimoine bâti par des actions de communication (permanences, plaquettes...) : - en SPR/ défiscalisation d'une partie des travaux de restauration pour les propriétaires-bailleurs (dispositif Malraux) ; subvention partielle et défiscalisation de tout ou partie des travaux de restauration des immeubles non protégés au titre des monuments historiques (patrimoine non MH) labellisés par la Fondation du Patrimoine ; - pour les MH / possibles subventions du ministère de la Culture pour les propriétaires engageant des restaurations. - Par ailleurs, et en particulier pour le patrimoine non protégé au titre des monuments historiques, développer le mécénat privé : - envisager la constitution d'une fondation abritée ou solliciter une fondation reconnue d'utilité publique (type Fondation du Patrimoine) pour prospecter et collecter les dons d'entreprises et de particuliers ; - envisager le recours au financement participatif (via des plateformes).
	Pilotage	Les services concernés de la Ville de Provins et de la DRAC d'Île-de-France.
	Acteurs associés	- Convention de restauration MH : Région et Département. - Patrimoine non MH : Fondation du Patrimoine, éventuellement autres plateformes participatives et fondations caritatives ou d'entreprises.
	Financement	Sous réserve des budgets disponibles : - Ville de Provins ; - DRAC d'Île-de-France ; - mécénat à déterminer.
	Echéances	- Convention MH : dans les 3 ans (bilan, concertation). <i>Orientation au-delà de 5 ans : optimiser les niveaux et périmètres des protections MH.</i> - Patrimoine non MH : prospection de mécènes à démarrer dans les 5 ans.
	Evaluation	- Convention de restauration MH : établissement d'un bilan et définition par les partenaires des modalités d'action sur les MH après 2029. - Patrimoine non MH : implication de la Fondation du Patrimoine sur le territoire ; nombre d'opérations concernant le patrimoine privé et/ou non MH et/ou financées par du mécénat.

N°5

PRÉSERVER L'ÉCRIN DU BIEN AU-DELÀ DE LA ZONE TAMPON

Ratifier une charte paysagère interterritoriale

PROTECTION
CONSERVATION
MISE EN VALEUR

Cible VUE	L'authenticité du bien grâce à un cadre paysager large préservant les vues, accès et interfaces avec son territoire historique et immédiat.
Contexte et attentes	Les grands espaces dégagés de la Brie au sein de laquelle est implanté le bien « Provins, ville de foire médiévale » ainsi que les nombreuses éminences (coteaux, tours, clochers) qui ponctuent ce dernier le rendent particulièrement vulnérable à la potentielle « <i>altération grave de l'espace urbain ou rural, ou de l'environnement naturel</i> » (cf. paragraphe 179 des <i>Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial</i> , version 2024) que constituent les équipements de production d'énergie renouvelable, en particulier éolienne du fait des grandes hauteurs (environ 150 mètres) atteintes par ces installations et de leurs signaux lumineux impactant significativement l'horizon. Si le territoire communal, dont les limites coïncident avec celles de la zone tampon du bien, et le Provinois sont maîtrisés grâce aux dispositions du plan local d'urbanisme, du site patrimonial remarquable (SPR) et du schéma de cohérence territoriale, les leviers d'action manquent pour limiter les installations sur les franges limitrophes, et aisément perceptibles depuis Provins, des départements de l'Aube et de la Marne en Région Grand Est.
Objectifs et déroulé	• S'assurer de la connaissance et des arguments disponibles en s'appuyant sur le diagnostic de la perception visuelle figurant dans l'AVAP de Provins (ex aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, actuel SPR). Si besoin, commander des études complémentaires (ou profiter de la révision du SPR cf. action n°1 et/ou de l'action n°6). • Solliciter les services de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la DRIEAT afin qu'ils relayent la démarche de Provins auprès de leurs homologues de l'Aube, de la Marne et en région Grand Est. Avec tous ces appuis, organiser des temps d'échanges/de sensibilisation avec les territoires limitrophes concernés afin de présenter le principe d'une future charte paysagère visant la préservation de cônes de vue, la limitation de l'impact des équipements de production d'énergie renouvelable sur le bien, l'exclusion des éoliennes dans un périmètre pertinent. • Selon les retours des territoires partenaires, travailler un projet de charte qui sera concerté avec ceux-ci puis la mettre en signature.
Pilotage	Les services concernés de la Ville de Provins.
Acteurs associés	• Préfecture de Seine-et-Marne, DRIEAT, DRAC d'Île-de-France et leurs homologues dans l'Aube, la Marne et en région Grand Est. • A terme, collectivités du Grand Est concernées par le périmètre de perception visuelle du bien.
Financement	Personnels mobilisés au sein de : - Ville de Provins et autres collectivités territoriales concernées ; - Préfectures de Seine-et-Marne, de l'Aube et de la Marne ; - DRIEAT et DREAL Grand Est.
Echéances	À engager voire à mener dans les 5 ans. <i>Orientation au-delà de 5 ans : établir un plan de paysage pour la transition énergétique.</i>
Evaluation	• Appropriation voire complément des éléments de connaissance définissant un périmètre de perception visuelle du bien. • Contact des services de l'État et des collectivités limitrophes concernées. • Organisation de temps d'échanges et de travail autour de la charte. • Rédaction concertée de la charte. • Signature de la charte.

Cible VUE	Tous les attributs du bien : architecture et tracé urbain de la ville fortifiée, maisons de marchands avec leurs salles basses, remparts, patrimoine religieux et réseau hydraulique.
Contexte et attentes	L'ampleur historique, spatiale et thématique du bien, ses nombreuses ramifications économiques, géopolitiques, archéologiques, son caractère urbain et habité qui lui confère une constante actualité font de « Provins, ville de foire médiévale » un objet de connaissance dense, hétérogène, mouvant. Resté depuis le XIX ^e siècle un sujet de recherche attractif, y compris à l'international avec depuis 2018 un partenariat Provins-Université de Columbia à New York qui vient d'être renouvelé pour cinq ans, il a suscité de nombreux travaux : monographies, études thématique, analyses de sources, expositions, mémoires et thèses... Sans prétendre structurer et encore moins régenter l'ensemble des démarches d'érudition dont le bien est l'objet, il apparaît nécessaire de répondre à un enjeu de « connaissance de la connaissance » pour nourrir et orienter le projet de gestion du bien.
Objectifs et déroulé	● Recenser les ouvrages et études qui font référence sur le bien (bibliographie sélective, rapports d'opération d'archéologie préventive et bilan des fouilles programmées notamment celles concernant l'ancienne abbaye de Champbenoist) et ses thématiques connexes (comté de Champagne, ville médiévale, commerce au Moyen Age, industrie drapière...). ● Parallèlement, lister les principaux partenaires et interlocuteurs du service Patrimoine de Provins pour la recherche universitaire pour : - quantifier la charge de travail qu'implique leur suivi ; - identifier quelles thématiques sont particulièrement investies et par qui ; - réfléchir aux moyens de mettre en place une veille des démarches de recherche concernant « Provins, ville de foire médiévale » et de mettre à disposition de manière réactive leurs conclusions (pour mobilisation dans les actions de connaissance, de médiation, de planification de la gestion du bien). ● Tirer de ces deux démarches les axes de connaissance du bien à conforter et approfondir, en les croisant également avec le projet de gestion (cf. actions n°3, 5, 7, 9). ● Solliciter les partenaires adéquats (universités, associations) pour définir ensemble des modes de relation et de travail permettant de soutenir les études qui auront été jugées prioritaires. ● Réfléchir aux moyens d'optimiser la communication sur l'état de la connaissance du bien (article régulièrement mis à jour ou bilan annuel sur les sites internet de la Ville et du réseau de médiathèques du Provinois ; création d'un instrument de recherche sur la thématique du bien aux archives et dans les bibliothèques municipales etc.).
Pilotage	Les services concernés de la Ville de Provins.
Acteurs associés	Archives départementales, Universités et associations partenaires (Columbia University de New York, Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins -SHAAP- etc), ministère de l'Enseignement supérieur.
Financement	Personnels mobilisés au sein de la Ville de Provins.
Echéances	● Recensement de la connaissance et des partenaires et identification des pistes de recherches prioritaires à mener dans les 5 ans. ● Veille de la recherche, mobilisation des partenaires et optimisation de la communication à enclencher dans les 5 ans et à poursuivre au-delà. ● Recensement de la connaissance appliquée à la gestion du bien existante. ● Veille des partenariats et thématiques de recherche en cours sur le bien.
Evaluation	● Définition d'axes de recherche prioritaires. ● Co-construction de programmes ou de sujets d'étude avec les partenaires. ● Réinvestissement des études récentes ou en cours pour la gestion du bien. ● Amélioration de la communication sur l'état de connaissance du bien.

N° 7		SOULIGNER LA NOTION DE FOIRE AU CŒUR DE LA VUE Renforcer les outils existants
CONNAISSANCE TRANSMISSION APPROPRIATION	Cible VUE	Tous les attributs du bien : architecture et tracé urbain de la ville fortifiée, maisons de marchands avec leurs salles basses, remparts, patrimoine religieux et réseau hydraulique.
	Contexte et attentes	Le déroulement des foires à Provins durant le Moyen Age a conditionné l'organisation urbaine, l'édification d'ouvrages militaires, les formes de l'habitat, l'essor des ordres et édifices religieux sur le territoire et l'aménagement d'un réseau hydraulique indispensable aux industries locales à l'origine d'une grande part des échanges commerciaux. Caractérisant le bien au sein de la Liste du patrimoine mondial et sous-tendant sa VUE, la notion de foire est cependant complexe car dense (au croisement de plusieurs disciplines et approches historiques, économiques, sociologiques, archéologiques...), mouvante dans le temps et irrémédiablement disparue. Les espaces d'accueil et supports de présentation dont disposent la cité médiévale de Provins constituent des opportunités évidentes pour améliorer la transmission du discours sur les foires, essentiel au maintien de la VUE.
	Objectifs et déroulé	• A partir des connaissances existantes (bibliographie du bien, expertise des personnes-ressources), établir une synthèse de l'organisation et de l'évolution des foires de Provins au Moyen Age. En tirer des orientations de recherches complémentaires (cf. action n° 6). • Compléter le discours voire les modes de médiation des principaux espaces et supports de présentation de la cité médiévale de Provins pour mieux y expliquer la notion de foire, la relier au territoire (structure urbaine, habitat, routes, canaux...) et à l'époque actuelle (pratiques commerciales, échanges de capitaux, emprunts...) ainsi que transmettre la VUE et l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en général. Le siège de l'OTI avec son plan de la ville, la Grange aux Dîmes et son exposition sur les marchands et métiers du Moyen Age ainsi que le site internet Provins Tourisme qui constitue souvent le premier contact des visiteurs sont à adapter en priorité mais les sites-clés et les patrimoines récemment restaurés (cf. actions n° 3 et 4) peuvent judicieusement enrichir et étendre la démarche. Le recours à des prestataires concevant les contenus et outils complémentaires est à envisager. • Prioriser puis lancer les premiers projets de modernisation des dispositifs existants.
	Pilotage	Les services concernés de la Ville de Provins et de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI).
	Acteurs associés	DRAC d'Île-de-France.
	Financement	Sous réserve des budgets disponibles : - Ville de Provins ; - OTI.
	Echéances	À engager dans les 5 ans et à poursuivre au-delà. <i>Orientation au-delà de 5 ans : étudier la faisabilité d'un dispositif d'interprétation du bien.</i>
	Evaluation	• Réalisation d'une synthèse de la connaissance disponible sur les foires à Provins. • Identification et définition des projets de modernisation et adaptation du discours sur la VUE. • Lancement des projets prioritaires.

N°8 RENFORCER LES LIENS ENTRE LE BIEN ET SES COMMUNAUTÉS Pérenniser et faire connaître les dispositifs existants pour le public scolaire		
CONNAISSANCE TRANSMISSION APPROPRIATION	Cible VUE	L'intégrité et l'authenticité du bien grâce à son appropriation par les communautés qui l'habitent, y travaillent, le visitent, l'étudient.
	Contexte et attentes	« Communautés » s'entend au sens que lui donne le Comité du patrimoine mondial de « tous types d'acteurs non étatiques [qui] possèdent un lien direct » avec le bien (31 ^e session du Comité du patrimoine mondial en 2007). Cinquième objectif stratégique de la Convention du patrimoine mondial, les communautés d'habitants, de travailleurs, de visiteurs ou encore de chercheurs constituent en effet à la fois un critère de réussite et la raison d'être de l'inscription au patrimoine mondial car leur implication permet autant qu'elle justifie les mesures et moyens déployés pour la sauvegarde et la transmission des biens. Ainsi, la population de Provins est concernée par toutes les actions du plan de gestion, les visiteurs sont particulièrement ciblés par la thématique « rayonnement, développement, tourisme » et l'action n°5 autour de la recherche vise la mobilisation de la communauté universitaire tandis que l'enjeu pour la communauté scolaire, qui représente environ 10 % des visiteurs de Provins, est le maintien voire le développement de sa fréquentation.
	Objectifs et déroulé	• Renforcer la communication auprès de l'inspection académique, des syndicats d'enseignants, des directions d'établissements scolaires et des professeurs par une présentation adaptée (aux niveaux, localisation des établissements voire matières des enseignants) de l'offre spécifique aux scolaires proposée par l'OTI (visites et ateliers thématiques, commodités sur place) ainsi que des diverses opportunités de découverte du bien (dispositifs nationaux comme le « Pass Culture » donnant un accès gratuit aux monuments pour les 17-18 ans ou « Ecole ouverte » permettant par exemple de découvrir le patrimoine de proximité en vélo ; dispositifs locaux comme « Classe engagée » qui forme des élèves à la visite des monuments de Provins pour leurs camarades). Cette communication ciblée s'appuiera si possible sur les retours (via des questionnaires) des professeurs et chefs d'établissements sur leurs attentes et leurs expériences de visite du bien ainsi que sur statistiques sur les niveaux scolaires ou les origines géographiques du public scolaire. • Maintenir les dispositifs locaux d'aide à la visite et étudier la faisabilité ainsi que les retombées potentielles de les étendre et/ou les diversifier : visite gratuite d'un troisième monument, participation aux frais d'affrètement des cars scolaires pour les écoles du Provinois, nouvelles prestations de cycles de plusieurs visites-ateliers...
	Pilotage	Les services concernés de la Ville de Provins et de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI).
	Acteurs associés	Education nationale (inspection académique, syndicats d'enseignants, directions des établissements scolaires du territoire).
	Financement	Sous réserve des budgets disponibles : - Ville de Provins ; - OTI ; - communauté éducative (Education nationale, coopératives scolaires etc.).
	Echéances	A engager dans les 5 ans et à poursuivre au-delà. <i>Orientation au-delà de 5 ans : considérer la mise en place d'une médiation tournée vers les habitants.</i>
	Evaluation	• Prospection ciblée des personnels de l'Education nationale. • Mise en place d'une démarche qualité spécifique aux scolaires. • Maintien des dispositifs locaux facilitant l'accès au bien. • Etude de faisabilité et d'opportunité de nouveaux dispositifs.

Cible VUE	Tous les attributs du bien : architecture et tracé urbain de la ville fortifiée, maisons de marchands avec leurs salles basses, remparts, patrimoine religieux et réseau hydraulique.
Contexte et attentes	Ponctué de monuments à l'évidente valeur historique et architecturale, le bien est par ailleurs constitué d'une multitude d'éléments patrimoniaux qui incarnent et témoignent de la ville de foire médiévale : maisons, caves, places, rues, canaux... mais qui nécessitent d'être révélés et mis en lien pour être accessibles à tous. Aboutissant les démarches de restauration (cf. actions n°3 et 4) et de connaissance (cf. actions n°6 et 7), la mise en place de dispositifs qualitatifs supplémentaires pour signaler et expliquer les composantes du bien permettra également d'améliorer la perception, la pratique (cf. fiche n°10) et la mise en valeur globales de Provins en tant que patrimoine mondial.
Objectifs et déroulé	● Repérer tous les éléments de signalétiques patrimoniales d'ores et déjà en place à Provins (lutrins devant les monuments etc.) et en faire une analyse : - sur la forme, quelle lisibilité, visibilité, praticité des supports et quelles composantes du bien sont concernées ? - sur le fond, quelle place donnée à l'UNESCO (utilisation règlementée du logo et de la dénomination du bien) et quelles informations sont délivrées en rapport avec la VUE du bien, pour quel public ? ● En tenant compte des projets de restauration et des démarches de connaissance prévus par le plan de gestion du bien, lister les autres composantes à mettre en valeur pour déployer progressivement une signalétique plus dense et cohérente à l'échelle du bien priorisant : - la ville basse (en révélant ses richesses, en la mettant davantage en lien avec la ville haute) ; - le patrimoine domestique (lien avec les activités commerciales et les foires, matériaux locaux, évolution) ; - le réseau hydraulique (aspects historiques, économiques, environnementaux) ; - les infrastructures liées au commerce médiéval (canaux, « tiroirs à draps », places, rues, halles, salles basses, auberges etc) ; - les sites archéologiques. ● Envisager le recours à des prestataires pour accompagner la conception du schéma global de signalétique, les supports supplémentaires et, si nécessaire, l'adaptation ou le renouvellement de l'existant de sorte à disposer d'un outil de médiation, de jalonnement et de mise en valeur du bien.
Pilotage	Les services concernés de la Ville de Provins et de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI).
Acteurs associés	DRAC d'Île-de-France ; propriétaires des patrimoines concernés.
Financement	Sous réserve des budgets disponibles : - Ville de Provins ; - OTI.
Echéances	● État des lieux des supports et liste des composantes du bien à réaliser dans les 5 ans. ● Mise en place du schéma global de signalétique à enclencher dans les 5 ans et à poursuivre au-delà. <i>Orientation au-delà de 5 ans : intensifier les liaisons ville basse-ville haute.</i>
Evaluation	● État des lieux quantitatif et qualitatif de tous les dispositifs de signalétique patrimoniale existants. ● Planification du renforcement de cette signalétique : liste des nouveaux éléments, schéma global d'implantation, parti pris ou charte graphique. ● Installation progressive de la signalétique patrimoniale globale du bien (nombre de supports par an, répartition au sein du bien...).

N° 10 ÉQUILIBRER LES FLUX ET PRATIQUES DU BIEN Poursuivre la cohabitation des mobilités liées aux visiteurs et habitants		
RAYONNEMENT DÉVELOPPEMENT TOURISME	Cible VUE	L'authenticité du bien qui, en tant qu'espace urbain, est depuis le Moyen Age habité, traversé, parcouru.
	Contexte et attentes	Déterminé par sa topographie, le territoire de Provins, avec sa ville haute et sa ville basse, reste marqué par cette dualité ainsi que par des équipements et des usages : gare ferroviaire installée dans la seconde moitié du XIX ^e siècle en périphérie sud de la ville basse et en interface avec les extensions bâties contemporaines, Office de Tourisme Intercommunautaire implanté aux portes de la polarité touristique que constitue la ville haute, d'ailleurs piétonnisée en journée les weekends et jours fériés d'avril à novembre mais qui reste un lieu de vie avec notamment des établissements scolaires. Concilier son statut de patrimoine mondial avec les pratiques d'une ville de 12 000 habitants accueillant 1,5 million de visiteurs par an constitue un enjeu pour Provins.
	Objectifs et déroulé	- Continuer la canalisation et l'intégration des mobilités liées aux activités touristiques, particulièrement le stationnement automobile et le cheminement des visiteurs en ville haute, en aménageant de nouveaux espaces, tel le parking de la Distillerie sur la route de Bray d'une capacité de 500 places, et en endiguant le stationnement sauvage autour de la porte de Jouy. - Poursuivre le développement de l'accueil touristique en gare de Provins, point de départ d'une expérience durable du bien : - en promouvant et amplifiant l'existant (ceinture verte, proximité avec Saint-Ayoud et d'autres composantes majeures du bien en ville basse etc.) ; - en lançant de nouvelles expérimentations pour la desserte et la liaison du bien (navette et/ou de la location de moyens de locomotion pas/peu carbonés...). - S'appuyer sur la signalétique patrimoniale progressivement mise en place à l'échelle du bien (cf. action n°9) pour répartir les flux de visiteurs et favoriser une découverte globale de la ville de foire médiévale (diffusion des importants flux de visiteurs en ville haute jusque dans la ville basse, mise en avant de composantes du bien méconnues comme les canaux etc.) et de ses abords (relation au plateau agricole, à l'ancien vallon humide, au grand paysage etc.).
	Pilotage	Les services concernés de la Ville de Provins et de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI).
	Acteurs associés	DRAC d'Île-de-France ; DDT 77 ; associations locales de commerçants et de riverains.
	Financement	Sous réserve des budgets disponibles : - Ville de Provins ; - OTI.
	Echéances	Dès 2025 pour l'aménagement du parking de la Distillerie ; action à poursuivre au-delà de 5 ans. <i>Orientation au-delà de 5 ans : continuer les mesures pour diversifier et encadrer l'offre d'hébergement.</i>
	Evaluation	- Maîtrise du stationnement automobile généré par les activités touristiques (nombre suffisant et localisation pertinente des aires, intégration paysagère). - Poursuite de la promotion touristique de Provins en tant que destination accessible et attractive en train. - Proposition d'alternatives permettant de décharger les nœuds de circulation, de relier les villes basse et haute et d'investir ainsi l'ensemble du bien.

N° 11 DENSIFIER LA MISE EN RÉSEAU DU BIEN Conforter les partenariats internationaux et nationaux		
RAYONNEMENT DÉVELOPPEMENT TOURISME	Cible VUE	L'authenticité du bien qui était au Moyen Age un lieu d'échanges et de flux, un carrefour d'influences et de cultures (cf. critère (ii)).
	Contexte et attentes	Dès son inscription, le bien a noué des partenariats internationaux essentiels à la fois pour l'expression pleine et entière des notions d'universalité et de patrimoine mondial mais aussi en termes de retombées pour le territoire (notoriété, fréquentation touristique) : avec la ville chinoise de Pingyao à partir de 2002, avec les États-Unis via le programme de recherche développé par l'université de Columbia (New York) à partir de 2018, avec la cité impériale d'Hanoï au Vietnam depuis 2019. Il apparaît toutefois également crucial de conforter les réseaux locaux et nationaux au sein desquels Provins doit affirmer son modèle de gestion et bénéficier de retours d'expériences.
	Objectifs et déroulé	● Pérenniser les partenariats internationaux existants en poursuivant les échanges d'expériences et de compétences, la participation à des événements sur place, l'accueil des délégations. ● Renforcer la représentation du bien au sein de l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM) en veillant à participer chaque année à des événements-clés (Rencontres, sessions de formation, séminaires...). ● Veiller à examiner voire saisir les nouvelles opportunités de collaboration, en particulier au niveau local (aire de la Champagne médiévale) et européen (Itinéraires culturels etc).
	Pilotage	Les services concernés de la Ville de Provins et de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI).
	Acteurs associés	Ville de Pingyao ; Ville de Hanoï ; Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM), ministère de la Culture.
	Financement	Personnels mobilisés au sein de : - Ville de Provins ; - OTI.
	Echéances	A mettre en œuvre dans les 5 ans et à poursuivre au-delà. <i>Orientation au-delà de 5 ans : développer des partenariats supplémentaires.</i>
	Evaluation	● Maintien des partenariats avec la Chine, les États-Unis et le Vietnam (poursuite des différentes activités). ● Participation à au moins un événement par an organisé par l'ABFPM. ● Représentation de Provins lors d'événements en lien avec le bien (sur le comté de Champagne, l'architecture médiévale, les foires...) organisés par des entités (associations, services publics, collectivités...) situées à proximité.

Au-delà de 5 ans, ces actions pourront être reconduites ou repositionnées.

Parallèlement, les orientations ci-dessous, qui balisent à moyen et long-termes les objectifs et priorités par thématique de gestion, devront être questionnées et développées :

Thématiques de gestion	Objectifs stratégiques	Orientations au-delà de 5 ans
	Donner de l'ampleur aux programmes de valorisation du bien	Optimiser les niveaux et périmètres des protections MH Faire le point sur la portée des protections existantes (exemple : remparts) et si besoin harmoniser leurs niveaux (inscription, classement) et périmètres (façades et toitures, intérieurs, décors...) au sein des typologies.
	Maintenir l'écrin paysager du bien au-delà de la zone tampon	Etablir un plan de paysage pour la transition énergétique Sur la base du travail de de mobilisation des collectivités limitrophes du bien autour de la préservation du paysage (cf. action n°5), envisager un engagement collectif via un document de planification.
CONNAISSANCE TRANSMISSION APPROPRIATION	Souligner la notion de foire au cœur de la VUE	Etudier la faisabilité d'un dispositif d'interprétation du bien Sur la base du travail de renforcement des outils existants de promotion/communication/médiation (cf. action n°6), envisager la création d'un lieu d'interprétation du bien (discours, outils, localisation, rôle dans la répartition des flux de visiteurs, retombées...).
RAYONNEMENT DÉVELOPPEMENT TOURISME	Equilibrer les flux et pratiques du bien	Continuer les mesures pour diversifier et encadrer l'offre d'hébergement Poursuivre et amplifier les projets d'hébergement s'adressant à tous types de publics et visant à allonger les séjours à Provins afin de mieux répartir les flux et optimiser les retombées pour le territoire. Intensifier les liaisons ville basse-ville haute Sur la base des travaux de valorisation, de connaissance et de médiation (cf. actions n°4, 6, 9), mettre en évidence les projets et dispositifs visant la mise en lien et en valeur de la ville basse (programme de restauration des façades, requalification des canaux...).
	Densifier la mise en réseau du bien	Envisager des partenariats supplémentaires Etudier l'opportunité/la faisabilité de partenariats supplémentaires (maillage local avec l'ancien comté de Champagne, échelle européenne...).